





L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES CONTRATS DE VILLE

Notions-clés

Panorama d'actions portées par des Centres de ressources Politique de la Ville

Dossier ressources

Mars 2016



Les centres de ressources de la politique de la ville

Qualifier et animer des réseaux d'acteurs

Les centres de ressources pour la politique de la ville, implantés dans 20 régions (dont 4 en outremer), certains depuis vingt ans, exercent auprès des acteurs des secteurs prioritaires de la politique de la ville (cohésion sociale et rénovation urbaine) une mission de qualification et d'animation de la réflexion collective avec le soutien de toutes les institutions concernées, en particulier État et collectivités territoriales. Forts de leur expérience, ils ont acquis une véritable légitimité.

Favoriser les croisements

La transformation des politiques publiques et des organisations induites par la politique de la ville, mais plus encore les transformations institutionnelles et politiques de la décision publique en France nécessitent d'organiser et de garantir une permanence de lieux de débats et de qualification. Ces espaces de travail entre les sphères politique, technique et citoyenne, préservant une dimension interministérielle et interpartenariale, sont d'autant plus nécessaires que les questions qui occupent les territoires et les populations en difficulté sont particulièrement complexes, imposant à la fois une prise de recul, la construction de sens et une capacité d'adaptation opérationnelle aux réalités des territoires. Elles reposent également sur une nécessaire confrontation des pratiques, des expériences pour permettre de dépasser certaines représentations qui sont peu propices à une action efficace.

Les lieux d'échange, de débat public et de qualification répondent donc à la fois à l'exigence du sens de l'action publique et à la question de la posture ou du positionnement des différents professionnels et élus qui mettent en œuvre les politiques publiques.

Leur spécificité dans la politique de la ville

- Lieux de rencontres entre les acteurs institutionnels et leurs partenaires
- Espaces d'information, de réflexion, de débats et de production de connaissance
- Un outil de qualification des acteurs et d'animation de réseaux
- La capitalisation et la diffusion

Avec la participation de :













Ce document est sous licence Creative Commons.

Vous êtes libres de partager (reproduire, distribuer et communiquer) cet ouvrage selon les conditions suivantes :

- Attribution Vous devez attribuer l'oeuvre à son auteur en citant son nom.
- Pas d'utilisation commerciale Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette oeuvre à des fins commerciales.
- Pas de travaux dérivés Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette oeuvre.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
NOTIONS CLÉS DE l'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	7
1. Evolution du concept et de l'approche « genre »	7
a) De « sexe » à « genre »	
b) Genre et intersectionnalité	8
c) Des politiques neutres aux actions spécifiques « femmes » (19	775 – 1995)10
d) Des actions spécifiques à l'approche transversale du genre (1	995)10
2. Enjeux contemporains de l'égalité femmes-hommes	12
a) Sur le plan international	12
Le « care », un nouvel enjeu	
b) En France	14
De nouveaux débats	15
Le genre en question en France	16
Genre et contrat de ville – quelles implications ?	17
3. Les préalables à une démarche pour l'égalité femmes-hom	າ mes 18
a) Clarifier les notions support de l'analyse	18
b) Les étapes de l'analyse de genre	22
c) Transversalité de l'égalité femmes-hommes dans les contrats d	de ville :
un exemple d'outil de diagnostic	25
Conclusion	31
PANORAMA D'ACTIONS PORTÉES PAR DES CENTRES	
DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE	33
DOSSIER RESSOURCES	51

Les centres de ressources politique de la ville mentionnés dans ce document ont participé au séminaire organisé à Tours les 4 et 5 novembre 2014.

INTRODUCTION

A PRISE en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, la réduction des inégalités entre les sexes et la participation des femmes aux politiques territoriales sont des conditions sine qua non de la réussite de la politique de la ville.

C'est la raison pour laquelle la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes sont des axes transversaux des nouveaux contrats de ville (CDV). Cependant, les résistances restent fortes, par déni ou par faible conscience du sujet. Même les acteurs et actrices des villes sensibilisé-e-s à la question ne savent pas toujours argumenter pour convaincre leurs interlocuteurs.

Impulser des actions pour faire évoluer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les politiques urbaines nécessite de faire appel à une ingénierie renouvelée et innovante : il s'agit de concilier les thématiques "classiques" des contrats de ville (éducation, transport, sécurité, développement économique, aménagement urbain, sports et loisirs, lutte contre les discriminations...) avec une approche transversale globale. Celle-ci doit tenir compte des dimensions-clés qui structurent les rapports femmes-hommes (stéréotypes, répartition socialisée des rôles dans les sphères privée et publique, réconciliation des temps de vie, accès à l'information, à l'espace public....) et qui systématisent la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'action publique.

Les nouveaux contrats de ville font pour la première fois explicitement référence à l'égalité femmes-hommes. Ils préconisent de l'intégrer dans ses différents volets : urbain, social et économique.

Pour autant, la première lecture des CDV montre que, malgré des éléments d'analyse très pertinents et des expériences réussies, les données relatives à l'égalité femmes-hommes restent marginales dans les diagnostics des quartiers. De fait, les stratégies proposées pour l'égalité sont assez peu opérationnelles, relativement éparpillées et se cantonnent à des actions spécifiques n'augurant pas de transformation sociale durable.

Ce décalage entre les exigences des contrats de ville et les pratiques de terrain met en lumière un besoin important de qualification et d'accompagnement.

À cet égard, les Centres de Ressources Politique de la Ville (CRPV), acteurs-clés dans l'accompagnement des collectivités chargées de la préparation et la mise en œuvre des Contrats de ville ont un rôle important à jouer dans le développement d'outils et de pratiques permettant de concrétiser sur le terrain l'égalité femmes-hommes et d'insuffler des bonnes pratiques d'intégration du genre.

Souhaitant partager leurs expériences et mettre en commun leurs idées, sept centres de ressources politique de la ville : le Centre Ressources Politique de la Ville en Essonne (CR-



PVE), le Centre de Ressources de Mayotte, l'Espace Picard poour l'Intégration (EPI), l'Institut Régional de la Ville (IREV), l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), le Pôle de ressources ville et développement social du Val d'Oise et Villes au Carré, soutenus par la mission Égalité femmes-hommes de la Direction de la Ville et de la Cohésion urbaine du Commissariat général à l'Égalité des Territoires, se sont réunis en séminaire à

Tours les 4 et 5 novembre 2014 afin de réfléchir à de nouvelles modalités de travail. Leurs échanges se sont articulés autour de quatre grands axes :

Mettre à jour les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes, au niveau international et national et clarifier les concepts et outils liés à la prise en compte de la thématique

Conférence-débat : historiques de l'approche genre, enjeux contemporains et outils d'intégration de l'égalité femmes-hommes.

Repérer des bonnes pratiques dans le travail des CRPV sur l'égalité femmeshommes.

Présentation des pratiques des CRPV sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base d'un document préparé par Villes au Carré et le CRPVE suite à une enquête auprès des différents centres.

Dresser un état des lieux des enjeux de l'égalité (contraintes et opportunités) dans les territoires où les CRPV sont impliqués, y compris dans les pratiques des politiques et acteurs de la ville sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Diagnostic participatif autour de la « Toile de l'Institutionnalisation du genre ».

Identifier des pistes d'action pour les Centres de ressources politique de la ville Echanges

Autour de Claudy Vouhé, fondatrice de l'Être Égale et de Genre en Action (réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement), cinq directrices, un directeur-adjoint et quatre chargé-es de mission de centres de ressources politique de la ville se sont attachés à clarifier les concepts de l'égalité femmes-hommes et à proposer des actions pérennes.



Ce rapport est le fruit de leurs réflexions. Il a vocation à devenir un document-ressource permettant d'engager un travail de fonds sur l'égalité femmes-hommes. Il est complété par une bibliographie et le panorama des actions conduites par différents entres de ressources politique de la ville.

À propos de Claudy Vouhé

Claudy Vouhé intervient depuis 1988 dans le domaine de l'intégration du genre dans les politiques publiques.



De 1988 à 1992, elle a travaillé comme consultante Junior dans un cabinet sur des projets de développement locaux. Elle a commencé alors à s'intéresser à la féminisation du chômage et à la réinsertion des femmes sur le marché du travail.

De 1992 à 1997, en Namibie, elle a coordonné pour l'Unicef un programme de promotion économique des femmes (micro crédit, formation, alphabétisation fonctionnelle) et d'intégration du genre dans les politiques sectorielles (consultante auprès du Ministry for

Women' Affairs). Puis, en1997, elle a intégré Development Planning Unit (Londres) comme enseignante/chercheure et a mené de nombreuses missions de terrain au sein du programme « genre » en Afrique, Asie, Amérique Latine.

Depuis son retour en France en 2001, elle collabore avec des centres de recherche, des universités, des agences internationales et nationales ainsi que des ONG, surtout en Afrique subsaharienne. Elle intervient sur l'élaboration d'orientations stratégiques, l'audit organisationnel, la création d'outils méthodologiques, la formation, la recherche-action et l'évaluation. Elle travaille en particulier sur la budgétisation sensible au genre.

Elle est également co-fondatrice du réseau Genre en Action, et sa première coordinatrice (jusqu'en 2005). Elle a été présidente de l'association Genre en Action (genreenaction.net) de 2009 à fin 2014. Elle continue à militer activement au sein de ce réseau.

Début 2013, Claudy Vouhé est fondatrice et chargée de mission auprès de L'Etre Egale.

Contact : L'Etre Egale 18 avenue Lehmann 16000 Angoulême etreegale@gmail.com

NOTIONS-CLÉS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

1. Evolution du concept et de l'approche « genre »

U'EST-CE que le genre ? Est-ce un nouveau terme pour parler des droits des femmes, d'égalité femmes-hommes? D'où vient cette notion ? Est-ce un concept, un outil, une approche ? Qu'apporte l'approche genre à l'égalité femmes-hommes ? Comment l'égalité femmes-hommes s'articule-t-elle avec les droits des femmes, le féminisme ? Connaître l'historique et l'évolution de l'approche genre permet de mieux en cerner les enjeux.

a) De « sexe » à « genre »...

Genre (construit social) et sexe (donnée anatomique) ne sont pas synonymes. Comment et pourquoi les distingue-t-on ?

La différentiation conceptuelle entre sexe et genre n'a pris naissance qu'au milieu du XXe siècle. « Le deuxième sexe », l'essai de Simone de Beauvoir écrit en 1949, est reconnu comme précurseur sur le genre. Ne pas naître femme, mais le devenir, fait bel et bien appel à la notion de « construit social », de rôle social. Dans leurs travaux, les anthropologues Margaret Mead, puis Claude Lévi-Strauss notamment, ont décrit les comportements différents des femmes et des hommes en fonction de leur sexe, forgeant ainsi la théorie selon laquelle le sexe était un déterminant clé de la division sexuelle du travail. Puis, dans les années 1970 - 1980, en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique Latine, des chercheures féministes ont théorisé le genre (Anne Oakley, Joan Scott) et l'ont articulé à la notion de sexe. Elles ont avancé que le sexe biologique n'est pas le seul déterminant de la division du travail. C'est avant tout le système culturel, économique et social construit à partir de et autour du sexe biologique qui divise le travail (mais aussi les ressources, l'espace, les pouvoirs) entre femmes et hommes.

La recherche féministe a beaucoup œuvré pour « dénaturiser » ou « dé-biologiser » le genre. Un des enjeux de la recherche féministe est de disqualifier les théories essentialistes qui attribuent au sexe (biologique) les comportements, les choix des femmes et des hommes. Si le sexe était le facteur-clé des comportements, alors, partout dans le monde, et à travers les époques, femmes et hommes agiraient à l'identique. Il n'en est rien. En France, Catherine Vidal, neurobiologiste, a démontré que le cerveau n'a pas de sexe, qu'il possède une plasticité et une fluidité qui court-circuitent largement le déterminisme biologique et hormonal.

Sexe ou genre, quelles sont les implications ? Penser la place des femmes et des hommes et les rapports femmes-hommes comme constitués socialement, plutôt que comme un

fait biologique, permanent, immuable et invariable met clairement l'enjeu de l'égalité dans la sphère de l'action publique.

b) Genre et intersectionnalité

Dès les années 1960-1970, aux Etats-Unis, les féministes des mouvements d'émancipation afro-américains ont mis en avant la double oppression : femmes / noires. Le « black feminism » (avec des auteures telles que Angela Davies, Bell Hooks) a fortement critiqué la supposée hétérogénéité du groupe « femmes » et mis en avant les rapports de dominations de « races » (au sens anglais du terme signifiant origine) articulés avec les rapports de genre. Il a dénoncé l'hégémonie d'un féminisme blanc et d'élite ignorant de l'impact des autres identités sociales sur les femmes. En articulant sexe et « race », ce mouvement a ouvert la voie au concept d'intersectionnalité. Le *Black Feminism* a ainsi initié un courant de réflexion sur la pluralité des féminismes, sur le féminisme post-colonial et la colonialité du pouvoir.

Dans une autre dynamique, à la fin des années 1990, les *gender* et *queer studies* avec les questions LBGTI (Lesbienne, bi, gay, trans, intersexe) ont considéré que identité et orientation sexuelles était différentes du « sexe ». Être un homme, être une femme, est-ce « juste » une question d'anatomie ? Avec des théoriciens-nes comme Judith Butler, ces études ont exposé la complexité du genre bien au-delà du binôme biologique femme-homme. Elles ont apporté un questionnement nouveau sur la (dé)construction sociale et politique des piliers du patriarcat : l'hétéro-normativité, la binarité mâle/femelle, la constitution des masculinités et des féminités. Les mouvements LGBTI ont commencé à travailler sur l'octroi des droits civiques pour toutes les femmes et tous les hommes sans discrimination liée à l'orientation ou à l'identité sexuelles, la fin des violences et des discriminations envers les personnes LGBTI, et la reconnaissance de la pluralité des identités sexuelles et sexuées (personnes intersexes par exemple).

Le concept d'intersectionnalité enrichit et complexifie l'égalité femmes-hommes en intégrant une analyse qui tient compte de l'articulation entre le sexe et d'autres identités et rapports de pouvoir (classe, « race/origine », religion…). Ceux-ci octroient des rôles, des privilèges et créent des hiérarchies et inégalités. Dans cette optique, on ne peut donc pas parler d'égalité entre les sexes, car, dans certains contextes/enjeux, le sexe n'est pas l'unique, voire le principal facteur d'inégalité.

En suggérant des discriminations multiples, y compris à l'intérieur du groupe « femmes », l'intersectionnalité trouble les lignes et questionne le discours féministe dominant, largement « blanc » et occidentalisé. Il divise aussi les féministes. Deux dimensions en particulier font débat :

L'intersectionnalité et universalisme : L'intersectionnalité expose que toutes les femmes ne vivent pas les mêmes discriminations et n'ont pas forcément les mêmes besoins, aspirations ou priorités en fonction de leur classe, âge, origine/race, religion...

À ce titre, des féministes « décoloniales » argumentent que la laïcité « à la française » discrimine les femmes de certaines communautés religieuses en France et amplifie les inégalités dont elles sont déjà victimes en tant que femmes. Qualifié de « féminisme tiers-mondiste », cette approche est décriée par des féministes universalistes qui y voient une remise en cause notamment de la laïcité. En ce sens, l'intersectionnalité peut remettre en cause l'universalisme qui défend la posture « les mêmes droits pour toutes les femmes ».

L'intersectionnalité, orientation et identité sexuelles : Certaines féministes hésitent, voire refusent, de lier les mouvements « droits des personnes LGBTI » (Lesbiennes, Gay, Bi, Trans, Intersexe) et « droits des femmes ». C'est particulièrement vrai dans les pays où les personnes LBGTI sont punies par la loi. Pour elles, articuler ces deux luttes en une lutte commune brouille les débats et freine les avancées déjà difficiles à obtenir pour les femmes en tant que « groupe sexe » dans des espaces très patriarcaux. En France, des questions concernant plus spécifiquement les femmes LGBTI ne font pas l'unanimité parmi les féministes : par exemple, la gestion pour autrui (GPA) est-elle le droit de toutes les femmes/hommes d'avoir un enfant, si elle implique l'exploitation du corps d'autres femmes de classes sociales subordonnées par la pauvreté ?

Le sexe n'est pas l'unique déterminant des compositions et des hiérarchies sociales et n'est pas l'unique enjeu des discriminations. D'autres identités, liées à la classe sociale, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, la validité/handicap... sont aussi des facteurs de discrimination/subordination entre – et au sein – des groupes sociaux.

Quelles implications pour les acteurs de la ville ? Travailler l'intersectionnalité oblige à imbriquer sexe ET identités dans l'analyse des construits sociaux, des dominations et des discriminations. Cela implique de se poser systématiquement la question : quelles femmes ? quels hommes ?

c) Des politiques neutres aux actions spécifiques « femmes » (1975 - 1995)

Dans les années 1960-1970, alors que les féministes dans les pays du Nord prenaient les gouvernements à partie pour exiger des droits (sexuels, professionnels, citoyens), y compris en croisant genre et « race » (Black feminism), des chercheures comme Esther Boserup démontraient que le développement des états post-indépendants (en Afrique, en Inde), « soutenus » par les politiques d'aide au développement des pays du Nord, n'avaient pas le même impact sur les femmes et les hommes parce que les femmes et les hommes de ces pays n'avaient pas les mêmes rôles ni les mêmes droits. Des recherches ont décrit et mis en chiffres les inégalités. De fait, les mouvements de femmes ont demandé qu'une attention particulière soit portée aux « femmes dans le développement ».

La période 1975 – 1985 a été décrétée « décennie des femmes » par les Nations unies. En 1979, tous les états ont été invités à signer la CEDAW/CEDEF (Convention sur l'Elimi-

nation de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes). Certains ne l'ont toujours pas fait, ou seulement partiellement (les références aux droits sexuels et à l'égalité des sexes dans les codes de la famille sont celles qui peinent le plus à obtenir l'aval de certains gouvernements : USA, Iran ou Arabie Saoudite, par exemple). La réponse des gouvernements et des institutions de développement a été, dans un premier temps, de promouvoir des actions spécifiques en faveur des femmes, d'abord des « filets sociaux », puis des actions d'émancipation/autonomisation (« empowerment »).

Pendant cette période, les recherches et mouvements de femmes vont mettre en avant le « biais masculin » des politiques publiques et des politiques d'aide au développement et leur propension à instrumentaliser, perpétuer, voire accentuer, les inégalités nées de la construction des rapports de genre. Des féministes du Sud se démarqueront des féministes du Nord auxquelles elles reprocheront une approche colonialiste et paternaliste des « pauvres femmes victimes » du Sud, en créant notamment des mouvements autonomes.

d) Des actions spécifiques à l'approche transversale du genre (1995)

Vingt ans plus tard, lors de la 4^e Conférence des femmes à Pékin en 1995, le bilan des aboutissements de la décennie des femmes s'est révélé très mitigé, notamment sur l'impact de l'approche « actions spécifiques » pour les femmes. Quelles étaient les leçons?

- Analyser et viser les femmes ne suffit pas à changer la donne, il faut analyser les rapports femmes-hommes, comparer leurs situations, détricoter les mécanismes qui perpétuent le « système » de hiérarchisation des sexes, et y travailler aussi avec les hommes;
- Les racines du problème ne peuvent être atteintes avec des micro-projets. Il faut s'attaquer aux macro-politiques et aux lois ;
- Les institutions et organisations de développement (privés, publiques, ONG) sont parties prenantes dans la perpétuation des inégalités, leurs procédures et modes d'intervention doivent évoluer pour contribuer à l'égalité. Il faut des mécanismes pour appuyer la mise en place de la transversalité;
- Les champs économiques et politiques, et pas seulement le « social », doivent contribuer à l'égalité, à travers des actions transversales et/ou spécifiques.

Les analystes ont confirmé le caractère structurant des rapports femmes-hommes socialement « constitués » – par opposition au sexe. Les rapports de genre, et non « les femmes », ont été reconnus comme problèmes et freins pour l'accès des femmes à leurs droits et à la satisfaction de leurs besoins. Les études ont relevé que la mise en œuvre d'actions spécifiquement axées sur les femmes, non structurantes et non transformatrices des rapports de genre et des pratiques des institutions ne pouvait aboutir à l'égalité. Le « genre » (et non « le sexe » ou « les femmes ») s'est imposé comme catégorie d'analyse pertinente des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Le gender Mainstreaming (en français « approche transversale ou intégrée ou encore « institutionnalisa-

tion du genre ») a été promu dans le but de systématiser la prise en compte des rapports femmes-hommes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de planification.

L'approche transversale n'a pas supprimé les actions spécifiques dont l'importance est reconnue là où le transversal ne suffit pas. Cette double approche (transversalité + actions spécifiques) a été déclinée à travers les 12 domaines clés de la Plateforme de Pékin. Elle a incité l'élaboration de politiques d'égalité transversales, la sensibilisation et la formation des équipes, la mise en œuvre de recherches, le développement de stratégies, d'outils et d'indicateurs. On a vu émerger de plus en plus d'actions citoyennes, des rapprochements entre mouvements sociaux des femmes et des « subalternes » et une implication importante d'hommes prêts à redéfinir les masculinités.

À travers les ONG et les programmes et projets « d'aide au développement » et la coopération internationale, bilatérale et multilatérale, l'approche genre s'est développée dans les pays du Sud plus que dans ceux du Nord, anglo-saxons et hispanophones, plus que francophones. En France, les politiques publiques ont tardé à se saisir du concept et des outils pour les appliquer sur le territoire national.

Vingt ans plus tard, le bilan de la transversalité est lui aussi mitigé. On entend souvent dire que l'on a « jeté le bébé avec l'eau du bain ». Les institutions, parce qu'elles traitent la question du genre de manière incomplète ou insuffisante, ont dépouillé l'approche de sa dimension féministe, politique et revendicatrice de « transformation sociale » pour en faire « un outil au service du développement », symbolisé par le slogan de la Banque Mondiale « Invest in women ». Les financements et la volonté politique pour intégrer la dimension de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques tardent à venir. De nouvelles réflexions et actions continuent pour faire évoluer ce chantier.

2. Enjeux contemporains de l'égalité femmes-hommes

a) Sur le plan international

Depuis la conférence de Pékin en 1995, d'importantes avancées dans l'accès des femmes à l'éducation, à la santé, au travail, et dans la reconnaissance d'injustices, comme par exemple le viol comme arme de guerre (résolution 1325 des Nations unies) ont été faites. Mais l'égalité stagne sur bien d'autres fronts et connaît des « rétropédalages » récurrents, notamment sur les droits sexuels. Les cadres législatifs nationaux et internationaux ne sont pas toujours appliqués, la pratique des Etats demeure inégale et peu transparente.

Des enjeux spécifiques à certains pays du Sud se transposent en Europe, du fait des mouvements de migration de population (mariages forcés, excision...). Les réalités économiques du Nord impactent aussi les femmes des pays en développement qui représentent une part non négligeable des employées du secteur de la petite enfance et du soin à domicile. Dans leur pays d'origine, leur apport économique change leur position sociale en même temps que leur absence change les relations dans leurs familles qu'elles ont quittées. Quels sont ces enjeux ?

En pleine crise économique, la question de l'emploi des femmes et de leur accès aux revenus reste centrale. Dans les pays du Nord, l'accent est mis sur l'égalité professionnelle et salariale. Dans les pays du Sud, il est mis sur le « travail décent » et la création d'emplois. Des similitudes sont à noter pourtant : la féminisation de la pauvreté, le recours à l'économie sociale et solidaire, le micro-crédit et l'entreprenariat féminin comme panacée, l'impact négatif de la mondialisation néo-libérale sur les femmes.

Le « care », un nouvel enjeu

À cheval entre le social et l'économique, la question du « care » (travail du soin), de la répartition des tâches domestiques et de l'articulation des temps de vie est présente dans les débats au Nord comme au Sud. Le lien entre les migrations des femmes du Sud et le care au Nord est un nouvel enjeu. La prise en compte du care dans les politiques publiques et dans la comptabilité nationale est revendiquée partout, de plus en plus.

La parité dans l'éducation a progressé partout, mais le maintien des filles dans le système éducatif au-delà du primaire est toujours inégal (Afrique, Asie notamment), ainsi que leur accès à des formations de qualité dans des branches professionnelles porteuses – une problématique connue aussi dans les pays du Nord.

En termes de santé, les indicateurs de la mortalité maternelle et du VIH restent élevés pour les femmes, les jeunes filles y compris (Afrique subsaharienne notamment). Partout, les droits sexuels (avortement surtout) et reproductifs sont soumis à de fortes pressions. La défaillance et la privatisation des services publics accentuent les inégalités face à l'éducation et à la santé notamment.

Un point commun à tous les pays demeure les violences sexuelles et sexistes contre les femmes : violences domestiques et économiques, pratiques traditionnelles néfastes (mariages forcés, crimes d'honneur et excision...). Aggravées dans les situations de pauvreté, de migrations et de conflits, elles existent partout, dans tous les milieux sociaux.

Partout aussi, l'accès des femmes à la gouvernance et à l'espace public et politique reste marginal.

Sur un plan institutionnel, le financement et la mise en route des politiques de l'égalité restent insuffisants, de même que la production de données « genrées ». La pratique de la budgétisation sensible au genre, encore balbutiante, est cependant plus avancée dans les pays du Sud où davantage de formations et d'outils sont développés sur le thème.

Depuis 2015, les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU fournissent un cadre international pour les politiques publiques de 2015 à 2030, dans tous les pays, en particulier l'objectif 5 dédié à l'égalité de genre. La transversalité du genre dans les autres objectifs n'est pas entièrement réalisée, malgré les efforts des associations et institutions pour l'égalité femmes-hommes.

Objectif de développement durable n°5 «Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles» adopté lors de l'Assemblée générale des Nations unies de septembre 2015

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national;
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux décisionnels de la vie politique, économique et publique ;
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi ;
- 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ;
- 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ;
- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

b) En France

La France a connu quatre vagues de féminisme et d'avancées sur les droits des femmes :

1900-1950: Lutte pour les droits civiques, notamment le droit de vote et celui de participer à la vie publique et politique ;

1970-1980 : Lutte pour les droits sexuels : contraception, avortement, liberté sexuelle (création du Mouvement de libération des femmes (MLF) en 1970) ;

1990 - 2000 : Lutte pour l'égalité professionnelle, contre les violences (réelles, symboliques) ;

Depuis 2000 : Poursuite en parallèle de tous ces combats, du légal vers l'opérationnel. De nouveaux enjeux ont émergé depuis les années 2000. Certains font quasiment l'unanimité des institutions et des mouvements engagés pour l'égalité femmes-hommes : la nécessité de travailler avec/sur les femmes migrantes, d'étudier le care, d'agir sur les

liens entre le développement durable (changements climatiques notamment) et l'égalité femmes-hommes.

Les nouvelles luttes de l'égalité n'ont pas pour autant déplacé les « anciennes » qui restent d'actualité, notamment la participation des femmes à la vie publique et politique, la lutte contre les violences, pour l'égalité professionnelle... D'autres sujets reviennent (défense des droits à l'IVG par exemple, défense des retraites) face à de nouvelles réformes institutionnelles ou sous la pression de groupes résistant à l'évolution des rapports traditionnels femmes-hommes.

De nouveaux débats

De nouveaux débats ébranlent, voire divisent, le mouvement féministe, qui, comme tous les mouvements sociaux, n'est pas homogène. Par exemple, certaines « féministes historiques » refusent la vision jugée trop radicale et « émasculinisante » des rapports femmes-hommes portés par de nouveaux mouvements. D'autres dénoncent les possibles « retours de bâtons » pour les femmes dans l'idéologie du développement durable et de la décroissance de l'éco-féminisme. D'autres dénoncent l'injonction du travail rémunéré et de l'autonomisation économique des femmes qui les pousserait vers la sphère professionnelle, argumentant que femmes et hommes devraient pouvoir choisir d'exercer librement, à temps plein ou partiel la fonction du « care », actuellement dévalorisée.

Les défenseur-e-s de l'universalisme des droits des femmes sont confrontés à la critique des féministes post-coloniales qui dénoncent la domination d'un féminisme occidental tenant peu compte de l'intersectionnalité entre sexe et origine, religion.... On parle de plus en plus de la « racialisation du sexisme » qui ne touche pas de la même manière les femmes de différentes origines. Les droits des femmes LGBTI (face à la GPA ou l'adoption) ou encore de la prostitution (abolition versus réglementation du travail du sexe) sont d'autres thèmes sur lesquels débattent, et parfois s'affrontent, différents courants féministes.

Le paysage des acteurs a changé aussi. Les hommes sont de plus en plus présents dans le débat. Depuis plusieurs années, des mouvements d'hommes pro-féministes (tels que « zéro-macho ») affrontent des mouvements masculinistes (hommes dénonçant la prise de pouvoir des femmes dans la sphère privée et publique et la dévalorisation des hommes dans ce processus). De jeunes femmes d'origine africaine développent des mouvements autonomes « afro-féministes ». Le développement de l'Internet a vu l'émergence d'un jeune féminisme qualifié de Web2.0 qui a repris, via les réseaux sociaux, la lutte contre la misogynie, les stéréotypes sexués et l'inégalité femmes-hommes, les masculinités...

Alors que la notion de « gender » fait désormais partie intégrante de la panoplie lexicale et méthodologique des décideurs et opérationnels au niveau européen, en France, l'approche « genre » a encore du mal à « passer ». Le concept reste associé à la recherche sociologique plus qu'à l'action politique. La transversalité de l'approche genre n'imprègne pas les politiques publiques françaises qui restent davantage orientées sur

les droits des femmes, les enjeux de parité et d'égalité professionnelle et les violences notamment. Contrairement aux pays nordiques et anglophones européens, il existe peu d'enseignements et de formations professionnelles sur le sujet du genre. Peu de postes sont financés dans les institutions, et peu de recherche sur et/ou intégrant « le genre » sont produites en lien avec l'analyse des politiques publiques et/ou leur impact. La production de données sexuées avance, mais reste timide.

Le genre en question en France

En France, l'approche « genre » peine à passer. Elle n'intègre pas les politiques publiques françaises qui restent davantage orientées sur les droits des femmes, les enjeux de parité et d'égalité professionnelle et les violences notamment. Contrairement aux pays nordiques et anglophones européens, il existe peu d'enseignements et de formations professionnelles sur le sujet du genre. La production de données sexuées avance, mais reste timide.

Sous l'influence notamment des chercheur-e-s et des militant-e-s, mais aussi des autres pays européens, la France avance cependant vers une meilleure articulation entre l'approche transversale du genre et les approches spécifiques aux « droits des femmes ».

Dans les manuels scolaires français, le genre est actuellement défini comme un marqueur de la différence entre le biologique (sexe) et le construit social. Il fait référence à la construction de l'identité féminine et/ou masculine (identité de genre) et aux stéréotypes que la société associe au masculin/féminin engendrant des rôles sociaux normés, un traitement différent, souvent discriminant, et des opportunités inégales pour les femmes et les hommes. Les définitions qui articulent « sexe », « genre » et « orientation sexuelle » sont contestées au titre qu'elles remettent en cause l'hétéro-normativité, perçue comme pivot des rapports femmes-hommes. Celles qui présentent une vue plus binaire du genre, sont critiquées comme ne correspondant pas à la réalité biologique (des personnes intersexes par exemple) ou sociale (des personnes refusent d'entrer dans les cases binaires hermétiques de catégorisation).

En 2012 et 2013, alors que les politiques françaises commençaient à introduire le terme de « genre » comme outil d'analyse et de planification (voir par exemple le document d'orientation stratégique du ministère des Affaires étrangères et de la solidarité internationale ou les ABCD de l'égalité), des mouvements de contestation ont fait reculer l'appropriation de cette dimension par les acteurs français des politiques publiques. Il s'agit, d'une part, de la réaction à l'introduction dans les écoles des ABCD de l'égalité dans le but de créer une culture de l'égalité entre les enfants des deux sexes et, d'autre part, de la réaction à la loi sur le mariage pour tous.

Les contestataires ont diffusé l'idée selon laquelle la « théorie du genre » serait une forme de complot contre les fondamentaux de la société : l'hétéro-normativité, le mariage et la famille, la place et le rôle des femmes/hommes. Les positions idéologiques des « anti » genre ont créé une confusion importante, en réduisant les femmes et les hommes à

leur anatomie, en défendant l'idée que les « rapports traditionnels » femmes-hommes étaient immuables et garants d'équilibre social et que les droits des femmes étaient plus culturels qu'universels.

Il règne depuis une assez grande confusion sur les notions de sexe, genre, droits des femmes, égalité femmes-hommes, leur différence, complémentarité, et articulation. Pourtant il faut faire attention car le concept genre ne concerne pas spécifiquement les questions et prises de position de LGBTI. Il concerne l'égalité femmes-hommes en tenant compte de la diversité et de l'intersection des identités.

Genre et contrat de ville – quelles implications ?

Tant de débats mettent en évidence une certitude : les rapports femmes-hommes sont un enjeu sociétal et politique. Si la transformation des rapports femmes-hommes rencontre tant de résistances, c'est parce que toute l'organisation de la société, articulant famille, monde du travail productiviste et gouvernance fonctionne sur le modèle binaire et séculaire qui confère aux femmes et aux hommes une place arbitraire dans les sphères privée et publique. Changer ce modèle, au nom des libertés individuelles, des droits fondamentaux ou de la durabilité du développement, c'est « remettre en cause tout le système ». L'interprétation des relations femmes-hommes, interprétation (comme rapports « naturels » ou « constitués ») et traitement dans l'action publique représentent un clivage idéologique important.

Quelles sont les enjeux pour les acteurs de la ville ? La circulaire d'août 2012 relative à la nécessité des études d'impact avait déjà ouvert le chantier de la systématisation de l'approche par le genre dans les politiques publiques françaises. La création du Haut Conseil à l'Égalité des femmes et des hommes (HCEfh) en 2013 a instauré un mécanisme essentiel pour la redevabilité des instances publiques face aux engagements sur l'égalité. Puis, la « Loi cadre pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes votée le 23 juillet 2014 a concrétisé un autre jalon décisif de cette institutionnalisation.

S'agissant de la politique de la ville, la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes a permis d'initier depuis 2006 et dans plusieurs municipalités, des actions transversales et spécifiques pour l'égalité. Plus récemment, le rapport « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés » remis en juin 2014 par le HCEfh au gouvernement a lancé une démarche globale dite EGALiter (égalité femmes-hommes et égalité territoriale) composée de 6 piliers méthodologiques : portage politique, formation, ciblage des crédits, coordination et animation, innovation sociale, évaluation. La note de cadrage de septembre 2014 et l'instruction interministérielle du 15 mai 2015 sont venues compléter le cadre référentiel.

Pour en savoir plus sur les dispositifs français en faveur de l'égalité femmes-hommes, voir le dossier sur le site du CGET.

3. Les préalables à une démarche pour l'égalité femmeshommes

L'approche « genre » vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, mais aussi à promouvoir l'égalité à l'intérieur des « catégories » femmes et hommes. Il s'agit de mettre en œuvre des droits égaux dans toutes les domaines de la vi(II)e, et d'assurer un accès et un contrôle égal aux ressources du territoire pour toutes les femmes et pour tous les hommes, indépendamment de leur sexe, âge, origine, orientation sexuelle... Pour que toutes les femmes et tous les hommes jouissent de cette égalité citoyenne, il est essentiel d'intégrer aux politiques publiques une analyse des rapports de pouvoir femmes-hommes afin d'être à même d'apporter une réponse systématique et systémique aux inégalités et discriminations observées.

a) Clarifier les notions support de l'analyse

Quelle égalité ? Avant toute chose, il est important de clarifier le référentiel, c'est à dire la conception même de « l'égalité de genre » qu'une politique ou un programme souhaite mettre en place ou influencer. Trois grandes catégories sont à réfléchir. Elles ne sont pas incompatibles, au contraire, mais doivent être discutées.

- 1 L'égalité formelle : Elle définit l'intégration du principe d'égalité des droits dans les lois et tout dispositif et cadre légal gérant la vie publique (parité électorale) et privée (droits civils), notamment dans le cadre de l'égalité professionnelle. Le but est que ces cadres et dispositifs traitent les femmes et les hommes sur le même pied d'égalité et leur offrent les mêmes opportunités (égalité des chances). Ces cadres peuvent viser spécifiquement la violation d'un droit ou d'une discrimination, comme dans le cas des violences faites aux femmes. En posant le principe d'une stricte égalité de droits, de traitement et d'opportunité entre les femmes et les hommes, ces dispositifs institutionnalisent l'égalité, appuient la notion d'universalisme et visent à empêcher les traitements culturalistes qui consistent à accorder des « dispenses » d'égalité sur la base « d'exception » culturelle ou religieuse. Cependant, des politiques strictement égalitaires peuvent perpétuer les inégalités si elles ne tiennent pas compte des situations de départ inégalitaires entre les femmes et les hommes, et ne s'accompagnent pas de mesures d'équité (par exemple des quotas) permettant de combler les écarts.
- 2 L'égalité réelle (substantielle): Elle définit l'égalité de fait, c'est à dire l'application concrète des textes égalitaires mais aussi l'élimination des discriminations et stéréotypes dans le quotidien des femmes et des hommes, y compris dans des domaines que la loi peut difficilement encadrer (par exemple, le partage des tâches domestiques, l'éducation à l'égalité dans les familles, la stéréotypie sexiste colportée par les médias, les publicités, etc.). Il s'agit de venir à bout des « conditions » économiques, culturelles, sociétales, environnementales... que connaissent les femmes ou les hommes du fait de leur « genre » et qui induisent des inégalités, des violences, des discriminations. Pour y parvenir, il faut mettre en place des actions positives (équité) pour « combler les écarts »

(par exemples des quotas) mais aussi des actions spécifiques visant les « origines » des inégalités (lutte contre les stéréotypes, les violences), y compris dans le cadre de politiques et programmes transversaux (transport, aménagement du territoire, soutien à l'entreprenariat, développement des pratiques sportives, etc.). L'enjeu est de définir des actions pérennes et structurantes capables de changer les conditions qui créent ou perpétuent les inégalités et non des actions « sparadrap ». Renforcer l'égalité réelle par le biais de l'égalité formelle est une piste de pérennisation.

3 - L'égalité protectionniste: Elle se caractérise par la mise en œuvre de conditions spéciales, légiférées ou non, permettant d'éliminer ou de réduire les « risques » pour certaines catégories de femmes. Par exemple, la mise à disposition de foyers pour femmes victimes de violence, ou la restriction de certains emplois « à risques » pour les femmes peuvent entrer dans cette catégorie. Cependant, ces mesures peuvent entraîner des discriminations. Créer des « protections » peut revenir à effectuer un travail en surface sur les inégalités, qui gère une urgence, mais ne change pas les conditions qui sont à la base du problème. L'interdiction du travail de nuit (en vigueur en France jusqu'en 2001) pour protéger les femmes des violences ne change pas, en soi, les conditions qui engendrent ces violences. Qui plus est, elle limite aussi le choix professionnel et l'accès aux revenus des femmes. Cette approche peut être facilement infantilisante, discriminante contre les « victimes » et peu pérenne. Elle peut aussi être « essentialiste » (Les femmes sont vulnérables « par essence ») et culpabilisante (les femmes qui ne respectent pas l'interdiction ou ne « profitent » pas des mesures protectrices s'exposent, donc sont responsables de ce qui leur arrive).

Approche transversale ou spécifique

Une autre clarification importante concerne l'approche transversale/intégrée et l'approche spécifique de l'égalité. Elles sont distinctes et complémentaires.

L'approche transversale/intégrée de l'égalité: Le terme « mainstreaming », signifiant « intégrer au courant dominant » a été formalisé pour la première fois au niveau mondial lors de la conférence ONU pour les femmes de 1995 à Pékin. L'approche consiste à ne plus limiter les efforts de la lutte contes les inégalités femmes-hommes à la mise en place de mesures ou actions spécifiques, mais à penser des actions structurantes dans la transversalité. Par exemple, il s'agit de veiller dans la conception de toute politique publique à leur impact respectif sur les hommes et les femmes et à réfléchir à leurs effets discriminatoires possibles dans le but d'éviter (ou de corriger) les inégalités. C'est donc un changement de posture au niveau de l'action.

Une approche intégrée pour une collectivité peut se structurer à deux niveaux :

Le niveau territorial dans le cadre des politiques publiques engagées sur l'égalité femmes-hommes. Exemple : dans le cadre de la mise en place d'un contrat de ville, cela peut se traduire par l'incorporation d'une clause de conditionnalité « égalité femmes-hommes » dans l'appel à projets. Une telle clause est structurante dans la

mesure où elle systématique la prise en compte de l'égalité au sein des conventions entre partenaires ;

Le niveau organisationnel dans le cadre de la politique des ressources humaines de la collectivité comme employeur. Exemple : une action pourrait consister à revoir les dispositifs d'égalité professionnelle appliqués à l'ensemble des employées dans le cadre d'une mise à jour. Ce type d'action doit pouvoir se pérenniser et contribuer à l'organisation de la collectivité comme employeur équitable.

Approche spécifique ou action positive

Dans le cadre des politiques publiques, l'approche spécifique (appelée également action positive) s'inscrit dans une volonté d'égalité de traitement, de rattrapage des inégalités. Elle relève d'une logique de compensation et de réparation des inégalités constatées. C'est une action qui n'a pas vocation à se pérenniser dans le temps. Elle suppose un diagnostic préalable qui identifie clairement une situation d'inégalité (un écart) entre femmes et hommes (filles/garçons) au sein de la population et/ou le domaine concerné. Cela va se traduire par une action ciblée visant à diminuer l'écart constaté dans le domaine identifié (emploi, accès aux biens et services, logement...). L'approche spécifique peut être également :

Territoriale dans le cadre des politiques publiques : par exemple, mettre en place un dispositif d'accompagnement dans l'accès des femmes à l'information sur leurs droits. L'action est conçue comme une mesure corrective pour des femmes vivant en zone prioritaire et qui seraient éloignées de leurs droits fondamentaux. Cette mesure relève d'une logique d'égalité dans la mesure où elle propose une « réparation », via le développement de canaux et de contenus d'informations spécifiques ;

Organisationnelle dans le cadre de la politique des ressources humaines de la collectivité comme employeur : par exemple, une action de promotion des femmes dans l'accès à des emplois dits « masculins » est une action spécifique qui peut être mise en place pour la promotion de l'égalité.

On oppose souvent approche intégrée et approche spécifique or une approche intégrée efficace peut s'appuyer sur une approche spécifique pour combler les inégalités majeures. L'approche spécifique s'oppose de fait à une action à visée universelle, « aveugle » aux différences. Pour prévenir et lutter localement contre les discriminations, il convient d'articuler les deux approches : approche intégrée et approche spécifique.

Égalité femmes-hommes et discriminations peuvent se recouper mais les deux approches ne sont pas interchangeables. L'approche de l'égalité femmes-hommes implique la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, qu'ils relèvent de choix, de réalités quotidiennes non vécues comme discriminantes ou de discriminations. Par exemple, les modes de garde visant à favoriser l'articulation des temps de vie des femmes et/ou des hommes ou les formations favorisant la parentalité conjointe... Il ne

s'agit pas ici de lutte contre les discriminations mais de prise en compte de besoins. En revanche, les stéréotypes de genre limitant l'accès des femmes au monde du travail ou à la sphère politique trouveront un écho dans les luttes anti-discriminations.

b) Les étapes de l'analyse de genre

L'analyse de genre permet de cartographier les besoins, contraintes, discriminations et inégalités des femmes et des hommes (qu'elles soient réelles ou potentielles). Il faut être en mesure de dresser un tableau différencié des conditions de vie des femmes et des hommes (selon leur âge, classe sociale, statut social, marital et citoyen, leur culture, religion, validité/handicap, etc.). La situation de référence ainsi établie doit servir de point de départ à la définition des interventions.

Dans un contexte donné, les outils de l'analyse de genre doivent permettre, non pas de lister des « différences » entre les situations des femmes et des hommes, mais d'identifier les causes (endogènes et exogènes) des discriminations et inégalités (stéréotypes et représentations, les traditions et « valeurs » sociétales, culturelles et/ou religieuses etc.). Ils permettent d'analyser et influencer la prise en compte du genre aux niveaux :

- micro le contexte dans lequel se déroule ou est prévue la politique ou l'action ;
- **meso** les organisations, leurs stratégies et approches, et le suivi des processus de mise en œuvre et des impacts (indicateurs) ;
- macro les lois, politiques, programmes projets, leurs intentions et impacts.

Le recueil de données (qualitatives et quantitatives) est central au diagnostic, de même que la participation active des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'analyse, de la formulation des stratégies – y compris de plaidoyer – de la mise en œuvre et du suivi.

Une pléiade d'outils existe pour l'analyse, la planification, le suivi, les audits organisationnels, les indicateurs, les budgets sensibles au genre, la formation, le plaidoyer, etc. Ces outils de base se déclinent désormais dans de nombreuses « boites à outils » (ex. boite à outils de Villes au Carré), méthodologies de recherche-action ou d'audit, modules de formation, cadres de suivis et indicateurs, kits de plaidoyer... permettant d'aborder l'égalité femmes-hommes dans la planification des politiques et programmes émanent avant tout du domaine « genre et développement », c'est à dire du travail effectué dans le cadre de la coopération au développement et de la solidarité internationale (voir par exemple les sites Adéquations ou Observaction), notamment dans les instances onusiennes. Au niveau européen, EIGE recense et fait la promotion des pratiques éprouvées et innovantes. Des bases de données, des index sont disponibles, notamment via le travail de l'OCDE. En France aussi, des outils ont été développés pour permettre l'intégration du genre dans le cycle des politiques, programmes et projets.

Pour mettre en œuvre l'approche égalité femmes-hommes, il est nécessaire de maîtriser quelques outils de base de l'analyse de genre. Les outils qui suivent sont applicables dans tous les secteurs qui entrent dans « la politique de la ville ». Pour analyser des sec-

teurs en particulier (par exemple les liens entre transport urbain et genre), il faudra les décliner, leur donner un prisme spécifique.

Trois grandes étapes pour l'intégration de la dimension genre

Première étape : analyse de la division du travail

Le « travail » peut se diviser en quatre grands rôles :

- reproductif (tout ce qui touche à la « reproduction sociale », c'est à dire aux tâches domestiques, au soin des enfants ou des personnes âgées, aux loisirs, etc.);
- productif (activité générant des revenus, ou production à valeur marchande) ;
- communautaire (activité bénévole, personnelle ou collective, pour le bien commun) ;
- politique (activité permettant une prise de décision « politique », dans des instances élues ou non comité de quartier par exemple)

L'analyse de la division du travail vise à identifier « qui fait quoi ?» dans un contexte donné. Il s'agit de diagnostiquer la quantité et la qualité de la participation des femmes et des hommes dans chacun des quatre rôles ci-dessus, en tenant compte de l'intersectionnalité. En effet, toutes les femmes et tous les hommes ne joueront pas les mêmes rôles en fonction pas seulement de leur sexe, mais aussi de leur âge, classe sociale, religion, origine, territoire, orientation sexuelle. Cette participation est à évaluer en termes de temps/charges de travail, de valorisation sociale, culturelle et économique, de choix ou de non-choix (personnels, collectifs), d'articulation des temps de vie, de porosité entre les rôles et de fluidité/permutabilité des rôles entre les sexes... Les facteurs qui influencent la division du travail sont mis au cœur de l'analyse qui portera sur les ménages (micro), les entreprises mais aussi sur les institutions éducatives, sportives ou politiques et les organisations de la société civile impliquées dans l'action publique (meso). Au niveau macro, il faudra regarder quels rôles des femmes et/ou des hommes sont pris en compte/ignorés dans les politiques publiques et les engagements des responsables politiques.

Deuxième étape : analyse de l'accès aux ressources et du contrôle des ressources

De quoi les femmes et les hommes ont-ils besoin pour jouer leurs rôles, que ces rôles soient « imposés » ou « choisis », temporaires ou permanents? Dans l'exercice de leur(s) différent(s) rôle(s), les femmes et hommes ont besoin de ressources (droits, revenus, logement, transport, services publics, formation, information...). Analyser les niveaux et conditions d'accès et de contrôle (prise de décision) des femmes et des hommes sur les ressources nécessaires à l'exercice de leurs rôles permet en effet de qualifier la division du travail. Cela sert à déterminer les facteurs qui influencent les niveaux et conditions d'accès et de contrôle des femmes et des hommes. Les niveaux et conditions d'accès et de contrôle sur les ressources peuvent être quantifiés et qualifiés, les écarts femmes-hommes identifiés. Il est essentiel de distinguer l'accès (utilisation, usufruit) du contrôle (prise de décision). L'accès et/ou le contrôle peuvent être influencés par les lois (par exemple absence de droit de vote qui limite le rôle politique des femmes et hommes

migrants, ou stéréotypes qui restreignent la pratique sportive des femmes), les coutumes/pratiques (qui limitent l'accès des hommes au congé de paternité prolongé - rôle reproductif) ou encore les conditions physiques du développement (transports publics inappropriés qui limitent l'accès à l'emploi). L'identification des rôles, puis de l'accès et du contrôle des ressources définissent des leviers pour avancer vers l'égalité femmes-hommes.

Troisième étape : Identifier les besoins pratiques et les intérêts stratégiques

Quels sont les besoins des femmes et les hommes ciblés ? Ils constitueront le socle sur lequel se bâtissent les politiques et programmes :

- a) à partir de l'analyse des rôles (imposés ou non, appréciés ou non) que les femmes et les hommes occupent (division du travail) ;
- b) et à partir des niveaux et des conditions d'accès aux ressources nécessaires. L'analyse permettra d'identifier les besoins exprimés par les femmes et les hommes. Ceux-ci peuvent entrer dans deux « catégories » :
- Les besoins pratiques: sont ainsi qualifiés les besoins exprimés par les femmes et/
 ou les hommes. Leur satisfaction leur permettra de mieux remplir leurs rôles actuels
 ou potentiels (que ces rôles soient « imposés » ou « choisis », temporaires ou permanents. Par exemple, un meilleur accès aux services de la petite enfance et aux transports faciliterait l'emploi ou le retour à l'emploi des femmes. La satisfaction de ces
 besoins ne vise pas la remise en cause de la division du travail et des pouvoirs entre
 les sexes;
- Les intérêts stratégiques : sont ainsi qualifiés les besoins exprimés par les femmes et/ou les hommes qui, une fois satisfaits, vont remettre en cause la division du travail existante, et/ou la prise de décision, et donc la relation de pouvoir femmes-hommes. L'expression d'intérêts stratégiques indique le souhait de celles ou ceux qui les expriment de « faire bouger les lignes », de changer le statu quo autour de la division « traditionnelle » du travail, de l'accès et du contrôle des ressources, des droits et des relations de pouvoir femmes-hommes. Par exemple, des femmes qui expriment le besoin ou l'envie d'être (plus) présentes dans la sphère publique, dans l'espace économique ou politique, formulent un intérêt stratégique. Satisfaire des intérêts stratégiques à travers des politiques et des programmes suppose de s'attaquer aux stéréotypes et préjugés. Il s'agit de faciliter des processus « d'empowerment » individuel et collectif. Changer les cadres législatifs est ici souvent nécessaire, de même que le changement des mentalités.

Les catégories « besoins pratiques » et « intérêts stratégiques » ne sont pas hermétiques ni conditionnées l'une à l'autre. Elles ne sont pas chronologiques. La tendance, et la facilité, est de commencer par les besoins pratiques, au détriment des intérêts stratégiques. L'hypothèse est que la satisfaction des besoins pratiques entraînera automatiquement la satisfaction des intérêts stratégiques. Or, il n'en est rien. Il faut parfois changer d'abord les mentalités et/ou les lois (intérêts stratégiques) avant de pouvoir satisfaire les besoins pratiques. La stratégie d'articulation entre ces deux catégories de besoins dépendra du contexte.

c) Transversalité de l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville : un exemple d'outil de diagnostic

Quel est le champ d'application de l'analyse précédente pour les quartiers PDV ? Les outils de l'analyse de genre permettent de dresser un état des lieux des enjeux de l'égalité (contraintes et opportunités) dans les territoires de la politique de la ville. Ils doivent permettre d'interroger :

- a) les besoins des populations
- b) le cadrage des politiques
- c) les pratiques institutionnelles
- d) les pratiques opérationnelles des politiques et acteurs de la ville sur l'égalité femmeshommes.

Il convient donc de se questionner sur quatre champs d'observation, distincts mais intimement liés.

Pour aborder ce diagnostic de manière systémique et avancer vers la transversalité de l'approche genre, un outil intitulé La Toile de l'Institutionnalisation du Genre fait référence aux rapports femmes-hommes en interaction avec les identités de classe, ethnicité, religion, âge...

Cet outil se compose de 13 éléments représentant chacun une zone de pouvoir et reliés entre eux sous forme de triangles, s'intégrant dans quatre sphères qui se chevauchent :

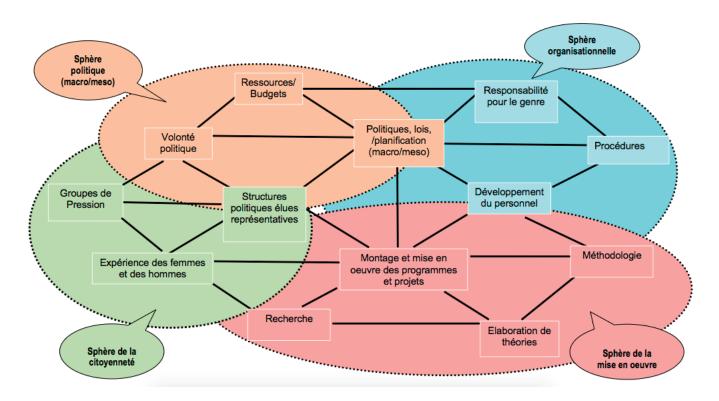
- citoyenneté ;
- politique ;
- organisationnelle;
- mise en œuvre.

Cet outil permet l'analyse systémique, multi-niveaux et multi-acteurs d'un contexte, d'une action (politique, programme) et/ou d'une organisation dans le but de diagnostiquer le degré d'intégration transversale du genre. Des indicateurs de départ (situation de référence) pourront être « posés » sur chacun des éléments dans les quatre sphères. On obtient une cartographie de la situation de départ.

Le diagnostic ainsi établi permettra ensuite d'orienter le développement de la stratégie. Où sont les forces, les faiblesses, les liens manquants ... que veut-on changer ? Par où commencer ? Pour aller vers quoi ? En passant par où ? Avec quels moyens, quels partenaires ? La stratégie qui sera développée devra s'assortir de nouveaux indicateurs (d'impact) correspondant aux résultats attendus de l'intervention et d'indicateurs de processus (suivi de la mise en œuvre).

Le diagnostic, la formulation et la mise en œuvre de la stratégie, de même que son suivi (les quatre étapes « classiques » du cycle des programmes) devront s'accompagner d'un développement organisationnel et d'un dialogue des politiques permanents et s'appuieront sur un processus participatif, faisant intervenir des partenaires multiples.

LA TOILE DE L'INSTITUTIONNALISATION DU GENRE



1/ Sphère de la citoyenneté

Dans cette sphère, l'analyse porte sur la perception des femmes et des hommes de leurs conditions de vie dans la ville, le quartier. Elle doit aider à clarifier la division sexuelle du travail au sein des ménages et de la communauté, l'accès aux ressources – emploi, transport, loisirs, santé, formation, vie et espace publics etc. – et les besoins pratiques et/ou stratégiques). L'analyse peut faire ressortir des données statistiques « classiques » sur la composition des ménages, la démographie, le profil sociologique (désagrégées au minimum par sexe/âge). Mais elle doit aussi apporter des éléments sur les besoins différenciés des femmes et des hommes et sur les problématiques spécifiques vécues par les femmes et/ou les hommes (jeunes filles/garçons), y compris celles liées aux rapports de pouvoir entre les sexes. L'analyse doit inclure les facteurs qui influencent (positifs ou négatifs) les rapports femmes-hommes, le respect des droits des femmes, et l'égalité dans la ville. Elle intègre aussi une analyse des dynamiques associatives et des actions menées par/pour les populations locales, en interrogeant la place de l'égalité femmes-hommes dans les démarches et contenus de ces actions. Enfin, l'analyse comprend le rôle des structures élues dans la mise en œuvre de politiques et actions à l'endroit des habitant-e-s et de leur impact différencié (positif, neutre ou négatif) sur les rapports sociaux femmes-hommes l'(in)égalité femmes-hommes. L'articulation entre ces trois éléments de la sphère citoyenne doit figurer dans l'analyse.

Questions-clés pour analyser l'expérience des femmes et des hommes

Quelle est la division du travail, l'accès et le contrôle des ressources ? Quelles sont les disparités et les écarts constatés dans l'égalité femmes-hommes dans les quartiers en politique de la ville et quelles en sont leurs causes ? Quels sont les besoins (pratiques et stratégiques) exprimés par les femmes et les hommes ? Les contraintes spécifiques aux femmes, l'inégalité des chances, les discriminations, et l'égalité femmes-hommes sont-elles explicitées ou non ? Quelles sont les voies utilisées par les citoyens – et en particulier les femmes - pour faire « remonter » leurs expériences et leurs besoins/intérêts vers les groupes de pressions et les instances élues ?

Questions-clés pour analyser les groupes de pression

Quels sont les groupes citoyens (comités, associations, groupes informels) actifs dans le territoire pour apporter des réponses aux problématiques des habitant-e-s ? Quelle place (quantitative et qualitative) occupent les femmes/les hommes dans ces groupes ? Quelles sont les thématiques travaillées ? Les inégalités femmes-hommes sont-elles abordées ? Quelles sont les voies utilisées par les groupes de pression pour se concerter avec les citoyens – et en particulier les femmes – et pour faire « remonter » leurs expériences et leurs besoins/intérêts vers les instances élues ?

Questions-clés pour analyser les structures politiques représentatives

Quelle place (quantitative et qualitative) occupent les femmes/les hommes dans les instances/structures élues impliquées dans la gestion du territoire ? Quel travail est effectué sur les questions d'égalité femmes-hommes ? Quelles sont les voies utilisées par les instances élues pour se concerter avec les groupes de pression (société civile) et pour se concerter directement avec les citoyens – et en particulier les femmes – « non-organisés ».

2/ Sphère politique/planification

lci, l'analyse porte sur les cadres législatifs et les politiques publiques et sur la manière dont ils posent la thématique de l'égalité femmes-hommes, mais aussi sur les politiques de l'égalité et la place qu'elles donnent aux questions urbaines. Le niveau macro (politique national) mais aussi territorial seront étudiés. L'engagement politique pour l'égalité sera analysé au niveau du discours mais surtout de la traduction de ce discours dans la planification et de la budgétisation.

Questions-clés pour analyser l'engagement/volonté politique

Existe-t-il une volonté politique explicite de faire progresser l'égalité femmes-hommes sur le territoire, de traduire localement les cadres nationaux sur cette thématique ? Certains aspects de la thématique globale de l'égalité sont-ils plus (profondément ou systématiquement) mis en avant, ou marginalisés dans le discours et l'action politique ? Si oui/non, pourquoi ? Qui porte cette volonté politique ? La traduction de cette volonté, si elle existe, fait-elle l'objet d'un suivi par les responsables politiques ?

Questions-clés pour analyser la politique et planification

La question de l'égalité femmes-hommes est-elle prise en compte dans les cadrages

politiques, les politiques de références et programmes d'orientation ? Comment ? Les acteurs et actrices de la « sphère citoyenne » - les femmes et groupes travaillant sur l'égalité notamment – sont-ils impliqués dans la formulation des interventions ? Quelles thématiques de l'égalité font l'objet d'une planification dans la politique de la ville ? Quels aspects de la politique de la ville sont inclus dans les plans d'action « égalité femmeshommes » ? Les éléments « genrés » du diagnostic se retrouvent-ils dans les interventions planifiées ? Les résultats attendus sont-ils sensibles au genre ?

Questions-clés pour analyser les budgets?

Les programmes de la politique de la ville intègrent-ils des budgets pour des actions spécifiques envers l'égalité? Les budgets des plans d'action « égalité femmes-hommes » intègrent-ils des éléments liés à la politique de la ville ? Y a-t-il des budgets pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville ?

3/ Sphère organisationnelle

L'analyse de la sphère organisationnelle porte sur les structures (associatives, étatiques de recherche) impliquées et/ou mandatées pour la mise en œuvre des politiques, programmes et projets. Ces structures ne sont pas issues du milieu local – ce ne sont pas des mouvements ou des groupes locaux – mais elles peuvent être implantées dans le local et en interaction avec les groupes plus « endogènes ». Elles emploient des professionnel/ les. L'analyse localise la/les responsabilités pour l'égalité dans ces différentes structures et les articulations entre elles, le niveau des connaissances et compétences, et les procédures en place (en interne des structures, et/ou dans la gestion des partenariats entre les structures). En lien avec la sphère politique, l'analyse cherche à établir les stratégies (transversales ou spécifiques de l'égalité) mises en place par ces structures.

Questions-clés pour analyser la responsabilité pour l'intégration de l'égalité femmes-hommes Qui a en charge la question de l'intégration transversale du genre dans la politique de la ville et les contrats de ville (dans les différents partenaires concernés) ? Comment fonctionne la répartition des responsabilités ? Quels sont les mandats et les moyens des personnes/équipes en charge de l'égalité ? Quels sont les mécanismes de redevabilité, de collaboration entre les « responsables genre » et le reste des équipes de décideurs et opérationnelles ?

Questions-clés pour analyser la formation/le développement du personnel

Existe-il des sensibilisations ou des formations sur l'égalité femmes-hommes proposées dans le contexte de la politique de la ville ? L'égalité femmes-hommes est-elle intégrée transversalement dans les formations relatives aux Contrats de ville ? Qui est formé (femmes, hommes, profils) ? Quels mécanismes permettent de vérifier l'application des outils acquis dans les formations dans les pratiques opérationnelles ? Quels soutiens post-formation sont mis en place ? Quelles sont les difficultés inhérentes aux processus de formation ?

Questions-clés pour analyser les procédures

Quelles procédures internes aux organisations et institutions des contrats de ville font intervenir l'égalité femmes-hommes ? Quelles procédures permettent construire des

partenariats, de formaliser les dispositifs d'accompagnement sur le thème de l'égalité femmes-hommes ? Quelles modalités de suivi permettent de vérifier l'intégration de l'égalité femmes-hommes en interne (égalité professionnelle, articulation des temps de vie) et en externe (intégration de la thématique de l'égalité dans les actions (indicateurs) ?

4/ Sphère de la mise en œuvre

Cette sphère concerne l'analyse des programmes et des projets mis en œuvre dans les politiques de la ville et leur traitement de l'égalité femmes-hommes. D'une part, il s'agira d'analyser les théories (implicites ou explicites) sur l'égalité qui orientent les actions, et les canaux de partage et d'accès à l'information sur l'égalité. Les méthodologies de projets sont aussi étudiées pour voir dans quelle mesure les approches et outils permettent, de fait, la prise en compte de l'égalité, et des besoins différenciés des femmes et des hommes (filles/garçons). La recherche sur les habitant-e-s (recherche-action notamment) et sur l'impact durable différencié femmes-hommes des programmes et projets (évaluation) est incluse dans l'analyse. Le traitement de la question femmes-hommes dans l'articulation entre méthodologies, théories, recherche et pratiques opérationnelles est un enjeu important à étudier.

Questions-clés pour analyser les théories/capitaliser les pratiques

Quelles sont les hypothèses (implicites ou explicites) sur l'égalité femmes-hommes qui orientent les politiques et les actions ? Quels sont les mécanismes qui permettent de capitaliser les savoirs, de formuler et de diffuser des théories alternatives ? Comment l'information relative aux expériences et enjeux de genre « remonte-elle » au niveau décisionnel et opérationnel ?

Questions-clés pour analyser la méthodologie

Les méthodologies d'analyse, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de la politique de la ville permettent-elles l'intégration de l'égalité femmes-hommes ? Quels sont les changements à effectuer dans les approches actuelles et quelles sont les mesures à prendre pour faciliter l'insertion de cette thématique ?

Questions-clés pour analyser la mise en œuvre des programmes et projets

Dans la mise en œuvre des programmes et projets de la politique de la ville, comment se concrétise l'intégration de l'approche égalité femmes-hommes ? A travers des actions spécifiques et/ou transversales ? Sur quels enjeux de l'égalité femmes-hommes porte les questionnements et les actions ? Quels enjeux ne sont pas/peu abordés ? Quel est le niveau de participation des habitantes à la mise en œuvre ? Quelles sont les entraves à la mise en œuvre de l'égalité dans les actions ?

Questions-clés pour analyser la recherche

Quelles données sont disponibles sur l'état des lieux de l'égalité femmes-hommes dans les quartiers, sur les expériences (positives ou négatives) ciblant l'égalité ? Quelles sont les principales données manquantes sur l'égalité dans les études diagnostic?

CONCLUSION

Ce document, sur les notions clés, est un préalable à une démarche sur l'égalité femmeshommes dans les contrats de ville. Il vient compléter les réflexions menées depuis plusieurs années par des CRPV qui se sont emparés de la thématique égalité femmes-hommes dans leur programme et ont produit à travers des groupes de travail une panoplie d'outils pour outiller des acteurs dans leurs pratiques.

Il met l'accent sur les définitions du « genre », concept clé de l'égalité femmes-hommes. Il insiste sur le diagnostic, première étape indispensable de la démarche, et propose des pistes pour développer les actions, leur mise en œuvre et leur suivi.

PANORAMA D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES PORTÉES PAR DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE*

our rendre compte de l'activité des centres sur la thématique « égalité femmeshommes », cinq angles d'approche prioritaires ont été retenus : genre et ville ; la jeunesse et l'égalité filles-garçons ; accès aux droits et prévention des violences faites aux femmes ; vécu et conditions de vie des femmes immigrées ; l'emploi des femmes et le développement économique. Ce panorama d'actions a été réalisé par le CRPVE.

SOMMAIRE

p.34 Genre et ville

- Place des femmes, genre et politiques urbaines
- Participation des habitantes / Contrats de ville

p.37 La jeunesse et l'égalité filles-garçons

- Jeunesse : la construction des rapports de genre
- Jeunesse : l'orientation scolaire et professionnelle

p.40 Accès aux droits et prévention des violences faites aux femmes

p.43 Vécu et conditions de vie des femmes immigrées

- Les conditions de vie des femmes immigrées
- Le vieillissement des femmes immigrées

p.46 L'emploi des femmes et le développement économique

- L'égalité professionnelle
- L'entreprenariat des femmes
- La mixité professionnelle
- L'accès à l'emploi des femmes

^{*} CRPVE, CDR Mayotte, EPI, IREV, Pôle de ressources ville et développement social du Val d'Oise, Villes au Carré

GENRE ET VILLE

L'égalité femmes-hommes dans l'espace public et urbain : un élargissement du champ de vision sur les inégalités de sexe

Deux sous-thématiques investies :

- 1. Place des femmes, genre et politiques urbaines
- 2. Participation des habitantes / Contrats de ville

1. Place des femmes, genre et politiques urbaines

CRPVE

Recherche-action (2003)

Les conditions de vie des femmes et des jeunes filles dans les quartiers en politique de la Ville. Évry - Ris-Orangis - Les Ulis - Vigneux-sur-Seine»

Objectifs généraux de la recherche-action : identifier dans les quartiers prioritaires les besoins relatifs à l'évolution des relations de genre ; donner de la visibilité à des projets portés par des femmes et des jeunes filles ; contribuer à la production de savoirs nouveaux. Enquête de terrain réalisée auprès de 86 femmes et jeunes filles vivant dans les quartiers en politique de la ville.

• Télécharger le document : http://minilien.fr/a09idl

ORIV

Note thématique (2 pages, octobre 2004)

Synthèse de la note de cadrage sur l'analyse de l'offre de service et d'activités proposées aux jeunes filles dans les quartiers d'habitat populaire des communes de la CUS.

Télécharger le document : http://minilien.fr/a09idm

ORIV

Actualités sur ... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville (bulletin d'information de l'ORIV)

Agir auprès des personnes âgées immigrées : un défi pour les politiques publiques N°83 - avril 2003

• Télécharger le document : http://minilien.fr/a09idn

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Cycle de qualification (2014) (Non tenu faute d'inscrits)

Développer une politique locale d'égalité femmes-hommes

Cycle destiné à acquérir des connaissances sur l'égalité femmes-hommes dont les concepts clés, identifier les enjeux de l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales et les partenariats territoriaux, appréhender les différents types d'actions possibles pour favoriser l'égalité femmes-hommes, créer un environnement favorable au travail concerté des acteurs locaux en faveur de l'égalité femmes-hommes.

• En savoir + : http://minilien.fr/a09ido

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Recherche-action (2003-2004)

Femmes et villes

Recherche-action portée avec les associations val d'oisiennes Accueil et culture et Du côté des femmes et conduite avec 80 femmes de l'est du Val d'Oise. Regard et propositions sur leur vie quotidienne, l'aménagement urbain, les déplacements et les transports publics, l'argent, l'emploi, les rapports hommes-femmes, l'avenir des jeunes filles...

Cette action a donné lieu à un ouvrage : « Droit de Cité pour les Femmes » (éditions de l'Atelier, mars 2004).

• En savoir + : http://minilien.fr/a09idp

Villes au Carré

Rencontre d'informations et d'échanges (janvier 2010)

La place des femmes dans les politiques urbaines

Avec Sylvette Denèfle, professeure de sociologie à l'université de Tours, spécialisée sur le genre dans les politiques urbaines, et des délégations départementales et régionales aux droits des femmes et à l'égalité.

Villes au Carré

Initiation d'un groupe de travail (octobre 2010)

Genre et politiques publiques urbaines

Deux séminaires d'approfondissement sur l'égalité femmes-hommes dans les politiques urbaines (2011), avec Sylvette Denèfle

Thématiques traitées : emploi, mobilité et sécurité

Sites participants : Joué-Lès-Tours (37), Fleury-les-Aubrais (45), Niort (79), La Rochelle (18) et Soyaux (17).

Villes au Carré

Action financée dans le cadre du Fonds social européen (2012-2013)

Femmes et hommes égaux dans la vi(ll)e

Objectif : sensibiliser à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour distiller une culture de l'égalité dans les collectivités territoriales, afin d'aboutir à une prise en compte du genre dans les politiques urbaines.

2. Participation des habitantes / Contrats de ville

IREV

Rencontre (mai 2014)

La participation des habitants -es

Rencontre proposée dans le cadre de l'atelier « Neuf mois pour un projet de territoire », visant à accompagner les acteurs dans leur réflexion autour de leurs projets de territoire, auxquels seront adossés les contrats de ville.

Lors de cette rencontre, une séquence à trois voix a été dédiée à l'outil des « marches exploratoires de femmes ».

• En savoir + : http://minilien.fr/a09idr

IREV

Journée inter-régionale Nord - Pas-de-Calais Picardie (juin 2014)

Organisée par l'Etat, les centres de ressources IREV et EPI étaient chargés d'organiser les ateliers de l'après-midi. Un atelier a été consacré aux axes transversaux d'égalité : Comment intégrer la prévention des discriminations et l'égalité femmes-hommes dans les contrats de ville ? (Compte-rendu en cours de réalisation)

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Soirée du Pôle (2002)

Femmes dans la ville

Les contributions d'Annie Guilberteau, directrice adjointe du CNIDFF, et de Monique Minaca, architecte et urbaniste, ont révélé en quoi l'expertise des femmes peut contribuer à une dynamique de la ville garante des droits fondamentaux.

Publication papier disponible au Pôle

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Fiche expérience

Interroger les liens entre femmes, médias et banlieues

Premier numéro des Voix-Zines, magazine édité par l'association « Du Côté des Femmes », fruit d'un projet animé avec un groupe de femmes engagées dans une réflexion critique sur le traitement médiatique des banlieues.

• En savoir + : http://minilien.fr/a09idc

LA JEUNESSE ET L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

La jeunesse et l'égalité filles-garçons est un axe majeur, investi via les sous-thématiques :

- 1. Jeunesse : la construction des rapports de genre
- 2. Jeunesse : l'orientation scolaire et professionnelle

1. Jeunesse : la construction des rapports de genre

CRPVE

Débat d'actualité (novembre 2009)

Jeunes des cités au féminin : réputation, rapports amoureux et sexualité

Avec Isabelle Clair, sociologue, chargée de recherche au Laboratoire « Genre, Travail et Mobilités » du CNRS, Université Paris 8.

Télécharger le texte issu de l'intervention : http://minilien.fr/a09idd

CRPVE

Ciné-débat (mars 2013)

Égalité filles-garçons. Lutter contre les stéréotypes

Autour du film *Ce n'est pas un film de cow-boys* (2011) de Benjamin Parent, débat proposé à l'initiative de Marianne Films par le Collectif Jeunesse(s) de l'Essonne, dont les membres sont l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville, le CRPVE, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de l'Essonne, la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne, Marianne Films, le Secours Populaire Français et UnisCité.

Avec la participation de Nina Schmidt, chargée de mission, responsable de l'antenne Île-de-France et responsable du projet Jeunes à l'Observatoire des inégalités, et de Benjamin Parent réalisateur.

• Télécharger la présentation du ciné-débat : http://minilien.fr/a09ide

ORIV

Actualités sur ... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville (bulletin d'information de l'ORIV)

Relation homme-femme : constats et perspectives

N°2 - novembre 2003

Télécharger le document : http://minilien.fr/a09idf

ORIV

Atelier des professionnels de la ville (novembre 2009)

La construction sociale des rapports de genre

Compte-rendu de la séance du 27 novembre 2009

Objectifs : présenter les mécanismes à l'œuvre dans la construction sociale des rapports de genre dans les quartiers d'habitat populaire ; présenter des actions en direction des filles et garçons sur le thème de l'égalité.

• Télécharger le document : http://minilien.fr/a09idg

ORIV

Bibliographie (novembre 2009)

La construction sociale des rapports de genre

Télécharger la bibliographie : http://minilien.fr/a09iie

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Petit-déjeuner du Pôle (2011)

Ecole et loisirs des jeunes : des lieux qui construisent le genre

Intervention de Sylvie Ayral, professeure agrégée, docteure en sciences de l'éducation, mettant en lumière les processus de « fabrique des garçons », produits par l'École et les politiques de jeunesse.

Télécharger la synthèse : http://minilien.fr/a09idi

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Fiche expérience (2003)

Et si on parlait d'égalité-e ?

Une démarche de prévention à Montigny-Lès-Cormeilles sur les rapports filles-garçons, les droits des femmes et l'expression des jeunes.

Télécharger la fiche expérience : http://minilien.fr/a09iih

2. Jeunesse : l'orientation scolaire et professionnelle

CRPVE

Exposition photographique

L'apprentissage au féminin, au-delà des préjugés

Exposition de Danièle Taulin-Hommell, soutenue par le Conseil régional Île-de-France, ayant pour objectif d'élargir les perspectives professionnelles des filles et des garçons en privilégiant la dimension égalité filles/garçons.

Le CRPVE a participé à la diffusion de cette exposition itinérante destinée à être accueillie par les structures associatives, missions locales, mairies et établissements scolaires. Période de diffusion : 2011

• Consulter la présentation de l'exposition : http://minilien.fr/a09idj

CRPVE

Exposition photographique

Vers une mixité filles/garçons, métiers du soin et de l'aide

Expositionde Danièle Taulin-Hommell, visant à sensibiliser les jeunes au décloisonnement de l'orientation professionnelle, influencée par les stéréotypes de genre.

Le CRPVE a contribué à l'animation territoriale en portant ce projet d'exposition et en assurant sa diffusion, avec le soutien du Conseil régional Île-de-France.

Période de diffusion : février à novembre 2012

• Consulter la présentation de l'exposition : http://minilien.fr/a09igo

ACCÈS AUX DROITS ET PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

CRPVE

Répertoire d'actions d'information et de prévention des comportements et violences sexistes et sexuels en direction des jeunes (2012)

Ce répertoire d'actions a été élaboré en partenariat avec la DASEN, le Conseil général de l'Essonne, la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Essonne et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France.

27 fiches actions, représentant 21 structures, ont été rédigées à la suite d'entretiens avec des porteurs de projet.

• Télécharger le répertoire : http://minilien.fr/a09igp

CRPVE

Répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration (2013)

Ce répertoire d'actions, soutenu par la DAIC, vise à recenser des projets et actions luttant contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, à identifier et diffuser des bonnes pratiques. Il rassemble 30 actions portées par 15 structures. C'est un outil à destination des professionnels de l'intégration, de la santé, des droits des femmes et de l'éducation, souhaitant mettre en place des actions de sensibili-

sation, d'accompagnement ou de formation.

Télécharger le répertoire : http://minilien.fr/a09igq

CRPVE

Débat d'actualité (mars 2009)

Sécurité des femmes : de la violence privée à la reconnaissance du tort. L'exemple des femmes étrangères et d'origine étrangère

Avec Smain Laacher, sociologue, chercheur associé à l'Institut national des études démographiques, chercheur au Centre d'étude des mouvements sociaux (CNRS-EHESS).

• Télécharger le texte issu de l'intervention : http://minilien.fr/a09igr

CRPVE

Débat d'actualité

Les violences faites aux femmes sur la route de l'exil et de l'immigration Avec Smaïn Laacher, sociologue, chercheur associé à l'Institut national des études démographiques, chercheur au Centre d'étude des mouvements sociaux (CNRS-EHESS).

CRPVE

Débat d'actualité

Mariages forcés, violences visibles et invisibles, stéréotypes et contrôle social : quelle prévention ?

Avec les associations Voix de femmes, Femmes Solidaires 91 et Paroles de femmes.

CRPVE

Projection-débat

Prévention des mariages forcés et des violences faites aux jeunes filles Autour du court-métrage « L'été de Noura » de l'association Voix de femmes.

CRPVE

Débat d'actualité (2009)

Droit des femmes : le choix laïque. Un débat toujours d'actualité

Avec Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue, directrice de recherche au CNRS.

CRPVE

Formation (octobre 2011)

Comment assurer l'égalité et les droits des femmes ? De la définition juridique à la mise en pratique

Formation issue du cycle de formation « Pratiques professionnelles et intégration », proposé par le CRPVE avec le soutien du Fonds Européen d'Intégration (FEI). Avec Bénédicte PIGAL, juriste.

• Télécharger la présentation de la formation : http://minilien.fr/a09igs

ORIV

Actes du colloque du 4 mars 2013 (parution : juillet 2013)

Les violences au sein du couple. Quels accès au droit et accompagnement pour les

femmes étrangères et immigrées ?

Le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Bas-Rhin ont proposé une journée régionale d'information et de sensibilisation sur les actions d'accès au droit et d'accompagnement à développer face aux violences subies par les femmes au sein du couple. Elle était centrée sur la situation des femmes étrangères et immigrées, compte tenu des difficultés spécifiques rencontrées par celles-ci, s'agissant de leur droit de séjour.

Actes réalisés par le CIDFF du Bas-Rhin en collaboration avec l'ORIV.

Télécharger le document : http://minilien.fr/a09igt

ORIV

Actualités sur ... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville (bulletin d'information de l'ORIV)

Les mariages forcés

N° 16 – mars 2005

Télécharger le document : http://minilien.fr/a09igu

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Samedi des élus (décembre 2014)

Violences faites aux femmes, quelle prise en compte au niveau local?

Comment appréhender cet enjeu à l'échelle locale ? Quelles sont les actions ou démarches qu'une collectivité peut engager pour prévenir et lutter contre les violences perpétrées à l'encontre des femmes ? Avec Michèle LOUP, vice-présidente de l'association Élu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes.

• En savoir + : http://minilien.fr/a09igv

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Journée (2006)

Les violences faites aux femmes - Réalités et perspectives val d'oisiennes

Les chiffres concernant les actes de violence faites aux femmes sont particulièrement alarmants tant au niveau de la France entière que du Val d'Oise. Une telle situation impose une mobilisation forte des pouvoirs publics en même temps que des professionnels de l'intervention sociale et éducative, afin de pouvoir mettre en place ou renforcer des actions adaptées de prévention et d'accompagnement des victimes. Réalité nationale et val d'oisienne, violences conjugales, mariages forcés, mutilations sexuelles, violences sexistes et sexuelles entre jeunes ont été au cœur des interventions et débats de cette journée de sensibilisation visant une prise de conscience de l¹ampleur du phénomène et de l'urgence de la mobilisation collective.

• Télécharger la synthèse : http://minilien.fr/a09igg

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Cycle de qualification (2001)

Prévention et lutte contre les violences conjugales

Aboutissement d'un module de qualification local qui s'est déroulé à Persan, cette pu-

blication se structure en deux parties : comprendre et aider les femmes victimes de violences, recourir au droit et au travail en réseau.

• Publication disponible en version papier

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Fiche expérience (février-mars 2011)

Soutien aux femmes et lutte contre les violences sexistes

En 2000 et 2004, le Pôle de ressources avait relaté les expériences portées par les associations du Val d'Oise « Du côté des femmes » et « Voix de femmes ».

Où en est le projet de ces deux structures aujourd'hui ? Sur quelles orientations et par quels moyens interviennent-elles ? Comment a évolué, au niveau local ou national, la problématique des violences faites aux femmes ?

• Télécharger la fiche expérience : http://minilien.fr/a09igh

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Fiche expérience (février-mars 2011)

Soutien aux femmes et lutte contre les violences sexistes

Présentation de l'association qui vise à prévenir et lutter contre les mariages forcés.

• Télécharger la fiche expérience : http://minilien.fr/a09igi

VÉCU ET CONDITIONS DE VIE DES FEMMES IMMIGRÉES

« L'immigration - intégration » : un objet d'étude et de débat très spécifique, d'autant plus au regard de l'égalité femmes-hommes.

Sous-thématiques retenues :

- 1. Les conditions de vie des femmes immigrées
- 2. Le vieillissement des femmes immigrées

1. Les conditions de vie des femmes immigrées

CRPVE

Groupe de travail

La question des femmes immigrées

Organisé par le CRPVE dans le cadre de la déclinaison départementale (PDIPI) du Plan Régional d'Intégration des Personnes Immigrées, ce groupe de travail a rassemblé des représentants institutionnels de l'OFII, du CG 91, de la DRDFE, de la DDCS, des représentants de la Réussite Éducative et du Pôle Emploi, ainsi que des associations comme Femmes Solidaires et la Voix des jeunes.

ORIV

Dossier thématique (70 pages - juin 2009)

Vécu des femmes immigrées dans le Bas Rhin : des stratégies pour pallier aux difficultés Ce dossier présente les résultats d'une enquête réalisée, courant 2008, par l'Agent de Développement Local pour l'Intégration auprès de femmes immigrées dans le Bas-Rhin.

Son objectif était de recueillir leurs témoignages sur leur quotidien en France et de permettre ainsi d'en avoir une meilleure connaissance. L'analyse des entretiens montre la diversité qui se cache derrière le vocable homogénéisant de « femmes immigrées ». Elle a également permis d'identifier les stratégies que ces femmes mettent en œuvre pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent. Ce travail se veut un outil d'aide à la réflexion afin de favoriser le lien entre ces femmes et leur environnement (social, professionnel, économique) et de permettre une meilleure connaissance des uns et des autres dans une volonté de « mieux vivre ensemble ».

• Télécharger le dossier thématique : http://minilien.fr/a09igj

ORIV

Guide pour les femmes issues de l'immigration (décembre 2013)

Le groupe de travail « Egalité entre les femmes et les hommes » de la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté) a réalisé un guide d'accès aux droits, destiné aux femmes issues de l'immigration.

Ce groupe de travail, piloté par la DDCS du Bas-Rhin (mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité), a remis à jour les informations contenues dans l'édition précédente (2010), après avoir mené, en partenariat avec l'ORIV, une évaluation auprès des personnes qui en ont été destinataires et des organismes qui l'ont diffusé et utilisé. Ce guide a été conçu pour permettre l'accès à une information la plus large possible concernant cinq thématiques : titres de séjour, famille, logement, santé et emploi, avec des adresses utiles dans le département. Il est traduit en quatre langues : anglais, turc, arabe et russe.

• Télécharger le guide : http://minilien.fr/a09igk

ORIV

Actes de la journée d'information, d'échanges et de réflexion du 29 novembre 1994

Femme de l'immigration : images et réalité

Cahier de l'Observatoire n°14 - 104 pages - mai 1995

• Télécharger le document : http://minilien.fr/a09igl

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Recherche-action (2007)

Conditions de vie des familles issues de l'immigration

À l'initiative du Pôle de ressources et de l'AFAVO, une recherche-action a été réalisée en 2007 auprès de familles bénéficiaires des services et de l'accompagnement de l'AFAVO. Conduite par deux psychosociologues, Joëlle Bordet et Bernard Champagne, elle visait à réaliser un diagnostic permettant de mieux comprendre les conditions de vie de ces familles et les ressources qu'elles mobilisent pour faire face aux nombreuses difficultés qu'elles ont à vivre au quotidien. Les entretiens ont concerné 26 familles, 26 récits de vie autour de 4 thèmes : le logement, la santé, la scolarité des enfants et le rapport à l'école, le statut juridique des personnes.

Le rapport de recherche présente des points d'analyse susceptibles d'alimenter la réflexion sur les démarches d'accompagnement des familles et la formation des professionnels de l'action sociale.

• En savoir + : http://minilien.fr/a09igm

2. Le vieillissement des femmes immigrées

CRPVE

Étude (2014)

Femmes immigrées : l'entrée dans la vieillesse

Réalisée avec l'appui de Smain Laacher, sociologue au Centre d'étude des mouvements sociaux (CNRS-EHESS), professeur de sociologie à l'Université de Strasbourg.

Avec le soutien de la DAAEN, du Conseil régional Ile-de-France et du Conseil général de l'Essonne.

Télécharger l'étude : http://minilien.fr/a09ign

CRPVE

Rencontre-débat (mai 2014)

Femmes de l'immigration : l'entrée dans la vieillesse

Avec Smain Laacher, sociologue, chercheur associé à l'Institut national des études démographiques, chercheur au Centre d'étude des mouvements sociaux (CNRS-EHESS).

Consulter l'espace ressources dédié : http://minilien.fr/a09ig8

EPI

Etude en débat (octobre 2014)

Femmes immigrées : les conditions du vieillissement

Restitution à partir des principaux résultats de la recherche-action menée par le CRPVE.

Télécharger le compte-rendu : http://minilien.fr/a09ig9

ORIV

Rencontre-débat (avril 2014)

Femmes de l'immigration : l'entrée dans la vieillesse

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) a souhaité s'associer au CRPVE pour organiser une rencontre-débat à partir des enseignements de la rechercheaction.

ORIV

Bibliographie (avril 2014)

Femmes de l'immigration : l'entrée dans la vieillesse

• Télécharger la bibliographie : http://minilien.fr/a09iga

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise / CRPVE (partenariat)

Etude en débat (avril 2014)

Femmes immigrées : les conditions du vieillissement

Restitution à partir des principaux résultats de la recherche-action menée par le CRPVE.

• En savoir + : http://minilien.fr/a09igb

L'EMPLOI DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Sus-thématiques investies :

- L'égalité professionnelle
- 2. L'entreprenariat des femmes
- 3. La mixité professionnelle
- 4. L'accès à l'emploi des femmes

1. L'égalité professionnelle

IREV

Tableau de bord d'observation des territoires à l'infra communale (projet en cours) Sélection de quelques indicateurs, avec volonté d'y placer des indicateurs sexués qui pourront servir à une observation qui distingue la situation des femmes et celle des hommes (notamment sur l'emploi).

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Fiche expérience

Intégrer l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

L'association d'insertion sociale et professionnelle Géode 95 anime une démarche de formation-action visant à promouvoir des pratiques et une compétence liée à l'égalité professionnelle, pour les structures d'accompagnement vers l'emploi. Cette fiche expérience propose un retour sur la démarche.

Télécharger la fiche expérience : http://minilien.fr/a09igd

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Journée (octobre 2014)

Femmes précarisées : quelles particularités ?

Journée organisée en partenariat avec la Ville d'Éragny-sur-Oise proposant, à partir du regard croisé de chercheurs, acteurs institutionnels et de terrain, un état des lieux de la précarité chez les femmes, une identification des ressorts, interrogeant les politiques publiques et les pratiques professionnelles à l'œuvre.

• En savoir + : http://minilien.fr/a09ige

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Rencontre Observation et Territoires (mars 2013)

Regards sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en lle-de-France et en Val d'Oise

Présentation d'une étude de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité d'Ilede-France : situation des franciliennes et val d'oisiennes au regard de l'égalité femmeshommes dans la vie professionnelle et économique aujourd'hui.

• En savoir + : http://minilien.fr/a09ig0

2. L'entreprenariat des femmes

CRPVE / DPVI Paris / Profession Banlieue / Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Journée régionale (novembre 2013)

Comment les territoires de la politique de la ville peuvent-ils faire face à la crise ? Les centres de ressources politique de la ville franciliens ont organisé une rencontre afin de s'interroger sur la manière dont les territoires de la politique de la ville peuvent faire face à la crise, notamment en lle-de-France où les inégalités sont peut-être plus exacerbées. Parmi les thématiques traitées : l'entrepreneuriat au féminin.

Télécharger la publication : http://minilien.fr/a09ig1

ORIV

Bibliographie (mars 2014)
Femmes immigrées et entreprenariat
Mars 2014

Télécharger la bibliographie : http://minilien.fr/a09ig3

3. La mixité professionnelle

CRPVE

Exposition

Les métiers du bâtiment au féminin : valorisation des métiers et des savoir-faire traditionnels dans le patrimoine bâti

Exposition réalisée par l'ARVHA avec le soutien du FSE-Equal, présentée par le CRPVE en partenariat avec la Maison départementale de l'habitat (1er décembre 2009 - 29 janvier 2010).

Objectif de l'exposition : valoriser la place et le travail des femmes dans les entreprises, de contribuer à lutter contre les discriminations par le genre dans les métiers du bâtiment, améliorer l'image des métiers traditionnels du bâtiment pour encourager les vocations, principalement auprès des femmes.

4. L'accès à l'emploi des femmes

CRPVE

Répertoire d'actions innovantes et exemplaires en matière d'accès à l'emploi des femmes Ce répertoire présente des initiatives menées en faveur de l'insertion professionnelle des femmes. Objectifs : rendre l'information accessible, fiable et pratique sur la question de l'accès et la participation des femmes au marché du travail ; valoriser des actions innovantes et exemplaires en matière d'accès à l'emploi des femmes ; faire connaître des structures porteuses d'actions et d'initiatives dans ce domaine ; favoriser l'essaimage de projets.

Consulter le répertoire : http://minilien.fr/a09ig4

CRPVE

Projection-débat

« Femmes précaires »

Projection autour du film de Marcel Trillat *Femmes précaires*, organisée par le CRPVE dans le cadre de la Semaine de l'Égalité 2011 du Conseil régional Île-de-France.

ORIV

Note statistique (juin 2012)

Intégration professionnelle des femmes immigrées en Alsace

• Télécharger la note statistique (9 pages) : http://minilien.fr/a09ig5

Pôle de ressources Ville et développement social du Val d'Oise

Soirée du Pôle (février 2000)

Le travail, une valeur sociale partagée ?

Annie Jacob chercheuse en sociologie, a exposé les grandes lignes de la construction historique de la valeur sociale du travail mettant en lumière la transformation des représentations. Pointant les conséquences actuelles et futures de cette évolution, elle réinterroge la place du travail dans le contexte actuel.

Sylvie Célérier, maître de conférences, a analysé, à partir d'une enquête réalisée auprès de femmes, les facteurs qui, dans leurs parcours de vie, ont contribué à les maintenir ou à les éloigner du travail.

Publication en version papier disponible au Pôle de ressources

À noter:

Pour le Pôle de ressources Ville et développement social, ne sont pas citées les actions ayant trait à la lutte contre les discriminations (cycles de qualification, séminaires, synthèses et outils), qui ont, parmi les critères et situations abordés, traité du genre.

DOSSIER RESSOURCES

Égalité femmes-hommes dans la politique de la ville

e dossier a été constitué par Villes au Carré, avec l'appui de Claudy Vouhé. Il contient une sélection de documents récents (textes officiels, argumentaires, rapports, outils et expériences) sur le thème Egalité femmes hommes et politique de la ville. Il contient un zoom spécifique sur les thèmes «genre et espace public » et « égalité et pratique sportive ».

I. Textes de référence

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, 2006, Association Française des Conseils des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

http://minilien.fr/a09hsp

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, indiquant l'égalité femme hommes comme l'une des 3 priorités transversales obligatoires des nouveaux contrats de ville

http://minilien.fr/a09hsq

Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère du droit des femmes et le ministère à la ville (23 mai 2013)

http://minilien.fr/a09hv4

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

- http://minilien.fr/a09hv5
- + Article de la Gazette des communes « Egalité femmes-hommes : nouvelles obligations et des outils pour y répondre »
- http://minilien.fr/a09hv6

Le cadre de référence « Egalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération », septembre 2014, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) • http://minilien.fr/a09hv8

Nota : Tous les liens indiqués dans ce dossier-ressources sont cliquables.

II. Eléments de contextualisation

Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés, Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEFH), Rapport n°2014-06-19-EGAliTER-012, 19 juin 2014, 286 pages (synthèse p3 à 25).

Le rapport propose des outils pratiques à destination des actrices et acteurs de terrain,

et formule 44 recommandations articulées autour de 3 champs d'actions prioritaires (emploi, espace public-citoyenneté-violence, accès aux droits et aux services publics), et d'une démarche globale composée de six piliers méthodologiques : portage politique, formation, ciblage des crédits, coordination et animation, innovation sociale, évaluation. Identification de deux expériences territoriales sur le thème espace publique/participation citoyenne pages 99 et 102, et une expérience concernant le sport page 106)

http://minilien.fr/a09hv9

Égalité femmes/hommes dans les territoires : état des lieux des bonnes pratiques dans les collectivités locales et propositions pour les généraliser, rapport à Madame la ministre des droits des femmes, Vincent Feltesse, juillet 2013, 154 pages. Ce rapport présente un certain nombre de pratiques exemplaires mises en œuvre dans près de 140 collectivités et 20 propositions opérationnelles pour généraliser les politiques locales d'égalité. Identification d'expériences concernant l'espace public pages 50 à 52, concernant le sport page 49 et 50. D'autres expériences peuvent y contribuer via le soutien d'associations locales (58 à 61) et la communication (p61 à 65). Lien vers le rapport et la note de synthèse (4p) de Villes au Carré :

• http://minilien.fr/a09hva

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, chiffres clés, édition 2015 Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes publie cette nouvelle édition de chiffres clés. Elle constitue un outil pédagogique de connaissance et d'aide à l'analyse des inégalités entre les hommes et les femmes. Elle révèle les inégalités persistantes et met en lumière les politiques publiques mises en œuvre pour les combattre.

• http://minilien.fr/a09huw

Sur le système d'information géographique de la politique de la ville (SIG-ville), des données sexuées par quartier

http://sig.ville.gouv.fr/

III. Argumentaire

Pour convaincre du bien-fondé des politiques locales d'égalité femmes-hommes : Concepts, enjeux et cadre juridique des politiques locales d'égalité femmes-hommes. Guide pratique, Centre Hubertine Auclerc, Novembre 2014, 76 pages

Ce document est composé de 5 parties : l'illusion de l'égalité (réponses à 9 idées reçues), les concepts clés, les enjeux pour les collectivités, le cadre légal, les clés de réussite des politiques locales d'égalité (convaincre, dépasser les freins, s'appuyer sur les leviers).

• http://minilien.fr/a09hux

Plusieurs rubriques (et fiches outils) du site « Femmes et hommes égaux dans la vi(ll)e », capitalisation d'un projet mené par Villes au Carré en 2012 et 2013. Un certain nombre de fiches peuvent permettre de construire un argumentaire pour les décideurs locaux. Ce travail de capitalisation a été réalisé avec l'appui de Claudy Vouhé, consultante pour l'Etre Egale.

L'égalité pour qui ? pour quoi ? ; l'égalité dans les compétences des collectivités ; égalité et contrat de ville ; la foire aux questions ...

• http://minilien.fr/a09hv2

IV. Quelques outils

Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, novembre 2015, 36 pages Outil à destination des professionnel.le.s de la communication, des collectivités locales, des services de l'Etat ou des établissements publics,...

http://minilien.fr/a09huy

Développons l'égalité entre les femmes et les hommes dans les associations. Egalité, le guide. Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2015.

Le guide comporte un outil d'auto-diagnostic (bénévolat associatif, instances décisionnelles, employeur) pour améliorer le fonctionnement interne, des exemples de diagnostics thématiques dont culture, éducation, équipements et loisirs socio-éducatifs, sport,... et une boite à outils (aide-mémoire/grille de vigilance, sites utiles)

http://minilien.fr/a09huz

Loisirs et animations sans discriminations, le guide pratique, janvier 2015, 54 pages, Ce guide est le produit d'un an et demi de travail réalisé dans le cadre d'une formationaction dans le domaine de la prévention et lutte contre les discriminations. Il a été conçu par un groupe de professionnels de l'animation socioculturelle, et de l'édu-

cation spécialisée, des travailleurs sociaux ainsi que des bénévoles de Saint-Étienne.

http://minilien.fr/a09i4w

Métiers du sports et de l'animation, prévenir les conduites sexistes, Pôle ressources national sport éducation mixité citoyenneté, 2015, 52 pages. Eléments de cadrage et éléments pour la formation et la sensibilisation des acteurs .

http://minilien.fr/a09hv1

Des fiches outils ont été réalisées par Villes au Carré dans le cadre du projet Femmes et hommes égaux dans la vi(ll)e, 2013, afin d'aider les acteurs locaux à agir en faveur de l'égalité. Sur le site dédié à la valorisation du projet, la rubrique « Comment agir ?» contient ainsi plusieurs fiches utiles. L'égalité dans les compétences des collectivités contient notamment des fiches thématiques sur « logement et cadre de vie/environnement », « transport et mobilité », « sport, loisir/culture et jeunesse ». Le site contient également d'autres fiches outil comme la réalisation de diagnostic égalité ou La budgétisation sensible au genre.

Guide méthodologique des marches exploratoires : Des femmes s'engagent pour la sécurité dans leur quartier, Cahier pratique du CIV, décembre 2012, 32 pages (principes, recommandations, cahier détachable...)

• http://minilien.fr/a09hv3

Fiche d'expérience de Villes au Carré sur l'expérimentation de marches exploratoires à Dreux

• http://minilien.fr/a09huo

ZOOMS

Genre et espace public

« La ville est-elle faite par et pour les mecs ? », reportage de Rémi diffusé le 12 novembre 2015 sur France Inter dans l'émission *Un jour en France*, avec Chris Blache, co-fondatrice de la plateforme de recherche et d'action Genre et Ville, Jean-Christophe Choblet, urbaniste et scénographe urbain.

• http://minilien.fr/a09hup

La ville à l'épreuve du genre, documentaire diffusé le 24 novembre 2015 sur France culture, avec Chris Blache, Ethno-urbaniste, Edith Maréjouls, géographe, Catherine Deschamps, anthropologue, Renée Gailhoustet, architecte, Marianne Blindon, sociologue et Nicole Abar, footballeuse.

http://minilien.fr/a09hus

La ville durable creuse les inégalités, article d'Yves Raibaud, géographe, Journal du CNRS, 10 septembre 2015

http://minilien.fr/a09hut

Le programme national d'Actions Sensibles au Genre et Espace (PAsSaGEs) lancé par la plateforme Genre et ville et co-construit avec plusieurs villes ou sites Pilotes dont le socle est la participation citoyenne. PAsSaGEs est un observatoire des usages et des pratiques de l'égalité dans l'espace public, couplé à une réflexion sur une redéfinition même de ces espaces et de leurs usages par l'initiation de projets participatifs. Les 5 premiers sites pilotes, tous, dans un premier temps, en zone politique de la ville : Villiers le Bel (95) ; 11° et 20° arrondissements de Paris (75) ; Nantes (44) ; Floirac (33) et Bergerac (24).

http://minilien.fr/a09huu

La ville comme espace genré, article basé sur un entretien avec Edith Maruéjouls, 2014 : • http://minilien.fr/a09huv

L'espace urbain est-il machiste ? documentaire diffusé le 3 septembre 2014 sur France culture, réalisé dans le cadre de l'émission *Planète terre* avec la participation de Yves Raibaud, géographe, Anne Jarrigeon, anthropologue, et Sylvette Denèfle, sociologue.

http://minilien.fr/a09hug

Intégrer le genre à la planification urbaine, article de Métropolitiques.eu, par Sandra Huning, 8 avril 2013

http://minilien.fr/a09huh

Les espaces publics bordelais à l'épreuve du genre, article de Métropilitiques.eu, par Marie-Christine Bernard-Hohm et Yves Raibaud, le 5 décembre 2012

• http://minilien.fr/a09hui

Le genre et la ville, entretien vidéo avec Sylvette Denèfle, sociologue experte du genre dans les politiques urbaines, 8 décembre 2010. L'entretien découpé en 5 vidéos.

http://minilien.fr/a09huj

Le site « genre et ville » est une plateforme de réflexion et d'action sur identités et territorialités. Il recense des actualités, valorise des actions menés par le collectif (études et conseils, ateliers urbains, formations, interventions...), met en ligne des publications.

http://www.genre-et-ville.org/

Quelques expériences dans les plans d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, site de l'AFCCRE. Par exemple :

Dans le plan égalité Bordeaux métropole : objectif 27 « rechercher un aménagement de l'agglomération pour tous (p43-44) et objectif 28 « Lutter contre le sexisme, le harcèlement et la non-intervention dans les transports en commun »

• http://minilien.fr/a09ii0

Augmenter le nombre de rues ou de places au nom de femmes (Strasbourg, Bordeaux...)

Égalité et pratique sportive

Quelques expériences dans les plans d'actions pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (relayé par le site de l'AFCCRE). Par exemple :

La formation des éducateurs sportifs aux pratiques sportives à destination du public mixte et féminin dans le plan égalité de la ville de Nantes.

http://minilien.fr/a09ii3

La Charte égalité femmes/hommes dans le champ sportif. Engagement de la ville de Toulouse créé dans le cadre de son plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de 2011-2014

http://minilien.fr/a09hu9

Développer une communication neutre dans le sport. Engagement du plan égalité de Rosny sous bois.

http://minilien.fr/a09hu1

Inscrire dans les conventionnements avec les associations des objectifs de participation équilibrée des dirigeants et bénévoles ou intégrer la question de l'égalité dans la formation des bénévoles associatifs. Engagements du plan égalité de Brest métropole Océane.

http://minilien.fr/a09hu2

Intégrer la question de l'accès des femmes dans la conception des équipements sportifs. Engagement du plan égalité de l'eurométropole strasbourgeoise.

http://minilien.fr/a09hu3

Elaborer un tableau de bord sur les adhérent-es des clubs financés par la ville et des usagers du service public. Engagement du plan égalité de la ville de Lyon.

http://minilien.fr/a09hu4

Initiative « Sport au féminin dans les quartiers » de la ville de Saint-Dié-des-Vosges, septembre 2015

- http://minilien.fr/a09hub Présentation vidéo
- http://minilien.fr/a09hua

Panorama sur les plans de féminisation des fédérations sportives 2014

• http://minilien.fr/a09hu5

La pratique sportive des filles dans les quartiers, Dossier n°14 d'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique), décembre 2014, 6 pages.

http://minilien.fr/a09hu6

La politique de féminisation du sport, article du 12 mai 2014 sur le site du ministère des sports, dans une rubrique consacrée au « sport au féminin ».

http://minilien.fr/a09hu7

Les femmes dans le sport : inégalités et discriminations, article basé sur l'entretien avec Catherine Louveau, sociologue, professeur en STAPS à l'Université Paris-Sud. La revue du projet n°18, juin 2012.

http://minilien.fr/a09hts

Guide de ressources pour l'éducation à l'égalité filles garçons, Mairie de Paris, observatoire de l'égalité femmes-hommes, secrétariat général à la ville, 2012. Ce guide donne des éléments de contexte, quelques pistes et des ressources par sous-thématiques, dont les activités physiques et sportives (pages 58 à 67).

http://minilien.fr/a09htt

Le site du pôle national de ressources «Sport, éducation, mixités, citoyenneté» (PRN SEMC)

http://doc.semc.sports.gouv.fr

Egalité homme-femme dans le sport, manuel de bonnes pratiques, Conseil de l'Europe, novembre 2011, 40 pages

http://minilien.fr/a09htw





Centre de ressources Politique de la ville en Essonne

1 bd de l'Ecoute-S'il-Pleut 91000 EVRY 01 64 97 00 32 – administration@crpve91.fr www.crpve91.fr

Villes au Carré

4, allée du Plessis 37000 TOURS 02 47 61 11 85 – villesaucarre@villesaucarre.org www.villesaucarre.fr